CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 : 6
COMMUNICATION
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 2 : 8
MARCHES PUBLICS
Création d'une Commission d'Appel d'Offres spécialisée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle d'Équipements Publics de Parilly
RAPPORTEUR : MME EVELYNE BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 3 : 10
PATRIMOINE
Construction du Pôle d'Equipements Publics de Parilly – Approbation du projet – Ouverture de la procédure de concours pour la sélection du maître d'œuvre – Composition du jury de concours
RAPPORTEUR : MME EVELYNE BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 4 : 15
PERSONNEL
Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 5 : 17
PARITE
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 6 : 21
FINANCES
Budget principal de la Ville – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 7 : 22
FINANCES
Mise à jour des autorisations de programme pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 8 : 25
FINANCES
Budget principal – Budget primitif pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 9 : 33
FINANCES
Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 10 : 35
FINANCES
Régularisation d'amortissements d'immobilisations réalisés sur exercices antérieurs
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 11 : 36
FINANCES
Budget annexe du cinéma – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 12 : 37
FINANCES

Budget annexe du cinéma Les Alizés – Budget primitif pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 13 : 39
AFFAIRES SOCIALES
Centre Communal d'Action Sociale - Budget Primitif 2025 – Demande de subvention de fonctionnement
RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD

DÉLIBÉRATION N° 14 : 42
ACTION EDUCATIVE
Modification du périmètre scolaire
RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 15 : 44
JEUNESSE
Attribution du Prix de la Ville
RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

DÉLIBÉRATION N° 16 : 45
COMMERCE
Bail commercial pour le local situé 148bis avenue Franklin Roosevelt
RAPPORTEUR : MME NATHALIE BRAMET REYNAUD

DÉLIBÉRATION N° 17 : 46
VIE ASSOCIATIVE
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 18 : 47
VIE ASSOCIATIVE
Association culturelle Bron Cumbernauld- Attribution de subvention pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 19 : 48
VIE ASSOCIATIVE
Association Bron Talavera de la Reina – Attribution de subvention pour l'année 2025
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 20 : 49
VIE ASSOCIATIVE
Club de pétanque Bron Terraillon – Attribution de subvention pour l'année 2025 – Mondial de pétanque de la Ville de Bron
RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 21 : 50
INSERTION
Convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable avec la MMI'e
RAPPORTEUR : MME SONIA GRANDSERRE

DÉLIBÉRATION N° 22 : 53
PERSONNEL
Choix d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » et mandat donné au Centre de Gestion pour mener la procédure de mise en concurrence
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 23 : 54
PERSONNEL
Tableau des emplois permanents - modifications
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 24 : 55
PERSONNEL
Remisage à domicile des véhicules de service – Actualisation de la liste des postes concernés
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 25 : 56
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Mandat spécial pour un déplacement à Meghri en Arménie du 30 mai 2025 au 6 juin 2025
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

DÉLIBÉRATION N° 26 : 58
SPORT
Adhésion 2025 de la Ville à l'ANDES – Association Nationale des élus en charge du sport
RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 27 : 60
ENVIRONNEMENT
Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2025
RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

DÉLIBÉRATION N° 28 : 63
VŒU
Vœu du groupe « Bron 2020, Protéger, Respirer » : pour une mise en œuvre plus équitable de la Zone à Faibles Emissions - mobilité (ZFE-m) !
RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

DÉLIBÉRATION N° 29 : 69
VŒU
Vœu du groupe « Bron 2020, Protéger, Respirer » : pour une Métropole au rendez-vous de ses engagements : la passerelle entre les Genêts et la Clairière ne peut plus attendre !
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 avril 2025 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 10 avril 2025 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce nouveau Conseil Municipal, bienvenue également au public toujours aussi nombreux, et bienvenue aussi à celles et ceux qui viennent pour la première fois assister à un Conseil Municipal.

Aujourd'hui, l'ordre du jour est un peu dense, nous aurons exactement 27 délibérations, 2 vœux et 3 questions orales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI (jusqu'à 20h11), M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN (jusqu'à 20h30), M. Hervé THIBAUD, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Jean-Pierre ANGOSTO (jusqu'à 19h27), Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA.

Membres présents par procuration :

M. Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à M. Roger MAZANA (à partir de 19 h 27)
M. Stéphane GENIN, pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY (à partir de 20 h 30)
M. Tarik EZ ZAJJARI, pouvoir à M. Grégory BRUNET (à partir de 20 h 11)
Mme Maryam EL GUIZANI, pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. François-Xavier PÉNICAUD
M. Fatih DEMIRAY, pouvoir à M. Jérémie BREAUD
M. Stevens BOBI, pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
Mme Nesrine MECHKAR, pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent :

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Avant de débuter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie BRUNET.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Mme Marie BRUNET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 13 février 2025, qui a été communiqué aux conseillers.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci, bonsoir à toutes et tous.

Simplement une petite intervention parce que, lors du dernier Conseil Municipal, un élu de cette assemblée s'est fait huer par des membres du public. Je voulais simplement, Monsieur le Maire, rappeler à votre pouvoir de police de l'assemblée, que vous exercez avec brio quand il s'agit de nous couper le micro quand on dépasse d'une minute sur des sujets intéressant la commune, que c'est aussi votre rôle de faire en sorte que le public reste neutre. Un élu en exercice n'a pas à se faire huer alors qu'il est en train de prendre la parole. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

On va donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Procès verbal adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 13 février 2025

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22-2023 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune. On prend donc acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

MARCHES PUBLICS
Création d'une Commission d'Appel d'Offres spécialisée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle d'Équipements Publics de Parilly

RAPPORTEUR : MME EVELYNE BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, par la délibération n° 2012210DEL3 du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a élu une Commission d'Appel d'Offres à vocation générale. Toutefois, conformément aux principes de libre administration des collectivités territoriales, ces dernières peuvent instituer une ou plusieurs Commissions d'Appel d'Offres ad-hoc dédiées à un ou plusieurs dossiers spécifiques.

C'est ce que je vous propose de faire aujourd'hui en créant une Commission d'Appel d'Offres spécifique dont les membres sont appelés à composer le jury de concours en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle d'Équipements Publics de Parilly.

La composition de cette Commission d'Appel d'Offres spécifique doit avoir lieu dans les conditions prévues par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de 3 500 habitants et plus : Monsieur le Maire, Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres titulaires par scrutin de liste à bulletins secrets, sans panachage, ni vote préférentiel, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Donc, nous allons demander s'il y a des listes qui ont été déposées, sachant que Bron Protéger, Respirer propose une liste. Y a-t-il d'autres listes ?

Intervention de Madame Lucile MOREL

Oui, nous avons déposé une liste pour l'ensemble des groupes d'opposition de gauche. Merci.

Intervention de M. le Maire

Que nous avons bien reçue, et également une liste du groupe En Avant Brondillants. Donc nous avons trois listes.

En fait, il y a deux solutions, soit on fait l'élection à bulletin secret et ça va nous prendre entre trois quarts d'heure et une heure, soit je vous propose qu'on fasse ça à main levée et ça dure cinq minutes.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour faire à main levée ? Il faut qu'il y ait l'unanimité. Tout le monde est d'accord ? En tout cas, personne n'est contre ? Bon.

Le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le principe de vote à main levée.

Donc là, il faudra suivre. Qui vote pour la liste Bron 2020 Protéger, Respirer ? Donc, l'ensemble du groupe de la majorité.

Qui vote pour la liste numéro deux déposée par Jean-Pierre ANGOSTO, Rémi COURT, Lucile MOREL, Claire DURAND-MOREL et Djamel BOUDEBIBAH ? C'est bon.

Et enfin, qui vote pour la liste numéro trois de Hervé THIBAUD et François-Xavier PÉNICAUD ? Je vais vous laisser juste trois ou quatre minutes.

En fait, d'ici là, pour meubler un peu le temps, pour expliquer au public, nous avons lancé la rénovation urbaine du quartier de Parilly qui va nous amener durant les dix prochaines années. Il va y avoir notamment la construction d'un pôle public d'une certaine grandeur puisqu'il y aura à la fois un groupe scolaire, un gymnase avec un mur d'escalade, et puis il y aura aussi une crèche notamment, plus centre social et autres. Et pour ça, pour choisir la maîtrise d'œuvre, nous allons devoir composer une Commission d'Appel d'Offres qui devrait se réunir, Evelyne tu l'as dit, je crois, avant l'été. Et donc il faut des élus à la fois de la majorité et des élus de l'opposition dans cette Commission d'Appel d'Offres.

Déjà, merci d'avoir accepté le vote à main levée, on gagne quasiment une heure. Je vois que certains sont pressés de rentrer chez eux pour voir le match de foot ce soir.

Les résultats des votes :

- Nombre de votants : 42
- Nombre de voix pour la liste 1 : 28
- Nombre de voix pour la liste 2 : 10
- Nombre de voix pour la liste 3 : 4

Soit après répartition à la proportionnelle au plus fort reste :

- 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants pour la liste 1
- 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant pour la liste 2
- 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant pour la liste 3

Donc, **sont élus membres titulaires** de la liste Bron 2020 Protéger, Respirer :

- Martine CHAREYRE,
- Tarik EZ ZAJJARI,
- Evelyne BRUNET

La liste numéro 2 :

- Jean-Pierre ANGOSTO

La liste numéro 3 :

- Hervé THIBAUD

Sont élus suppléants, donc il y a cinq titulaires et cinq suppléants, trois de la liste de la majorité, à savoir :

- Grégory BRUNET,
- Valérie BOULARD,
- Marc DUBIEF

Un pour la liste d'opposition :

- Anne-Laure BADIN

Et pour la troisième liste :

- François-Xavier PENICAUD

C'est tout bon, Evelyne ? Tout le monde a noté ?

DÉLIBÉRATION N° 3 :

PATRIMOINE
Construction du Pôle d'Equipements Publics de Parilly – Approbation du projet – Ouverture de la procédure de concours pour la sélection du maître d'œuvre – Composition du jury de concours

RAPPORTEUR : MME EVELYNE BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération va avoir deux rôles, c'est-à-dire que je vous présente un petit peu, vraiment en synthèse, le Pôle d'Equipements Publics de Parilly dont vient de parler Monsieur le Maire, et surtout la procédure de la composition du jury de concours.

Le projet de création du Pôle d'Equipements Publics s'inscrit dans un projet global de transformation urbaine de Parilly porté par la Métropole de Lyon, conjointement avec la Ville de Bron et le bailleur social Lyon Métropole Habitat, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Pour établir le programme, la commune s'est attachée les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce travail a permis d'élaborer un programme, que vous avez en annexe, dont les caractéristiques principales sont une école maternelle et une école élémentaire regroupant les établissements Saint-Exupéry et Jean Macé qui sont dans des locaux vieillissants et très peu adaptés, pour la petite histoire les bâtiments ont plus de 50 ans. Donc, ces travaux consisteront en une réhabilitation lourde des deux bâtiments existants de l'école élémentaire Jean Macé, la démolition de l'école maternelle Jean Macé existante, des constructions neuves pour la restauration scolaire ainsi que tous les espaces complémentaires qui permettent à une école de fonctionner, style salle de motricité, bibliothèque, périscolaire, salle des maîtres, etc., et tout ce programme école, c'est environ 4 300 m². En plus de ces travaux d'école, nous allons faire une construction neuve d'une crèche de 30 berceaux qui permettra de réunir les crèches existantes du quartier qui sont aussi très vieillissantes, une construction neuve pour l'accueil de loisirs géré par le centre social des Taillis. On aura également la démolition du gymnase existant, c'est un petit gymnase, et sa reconstruction en un gymnase polyvalent permettant la pratique de l'escalade, environ 2 600 m² de surface. A terme, ce gros pôle d'équipements, notamment les écoles, aura à peu près 31 classes, puisqu'il y a des classes de dégroupement, qui pourront accueillir pratiquement jusqu'à 450 élèves, mais pour le moment, ce n'est pas du tout le cas. Mais pour comparaison, c'est un peu identique au groupe scolaire de La Garenne, on a l'impression que ça va être très gros, mais ça sera quand même très raisonnable. Les espaces extérieurs, eux, feront l'objet d'aménagements pour environ 6 300 m².

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 22 500 000 € hors taxes, c'est une valeur travaux de février 2025, pour une surface utile, donc neuf et réhabilitation, de l'ordre de 8 305 m² et 6 370 m² d'aménagement d'espaces extérieurs, hors espaces végétalisés qui vont être conservés.

Sur la base de ce programme, la commune doit procéder à la sélection du maître d'œuvre. Pour cela, la commune doit mettre en œuvre une procédure de concours en application des articles R. 2125-1-2 et R. 2162-15 à R. 2162-21 etc. du Code de la Commande Publique. Cette procédure permet à la commune de sélectionner, sur l'avis d'un jury, un projet architectural puis de conclure avec une entreprise ou un groupement d'entreprises, le marché de maîtrise d'œuvre permettant cette construction.

Le concours mis en œuvre sera un concours dit restreint, avec deux étapes. La première étape, après publication d'un avis de concours, trois entreprises ou groupements d'entreprises seront sélectionnés au regard de leur capacité technique, professionnelle et financière à réaliser le projet. La deuxième étape, les trois entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés et admis à présenter un projet remettront un projet de niveau «esquisse +». Un des projets sera désigné lauréat du concours.

Au terme du concours, un marché de maîtrise d'œuvre sera conclu après négociation avec le lauréat.

A chaque étape, le Code de la Commande Publique prévoit l'intervention d'un jury de concours dont la composition doit répondre aux règles suivantes : le jury doit être composé exclusivement des personnes indépendantes des participants au concours ; cette règle limite donc le risque de conflit d'intérêts entre les membres du jury et les candidats. Lorsque qualification professionnelle particulière est exigée pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification

équivalente. Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury, c'est-à-dire la délibération qu'on vient de passer avant.

Aussi, je vous propose de fixer à neuf personnes la composition du jury qui interviendra dans le cadre de la procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'œuvre pour la construction du Pôle d'Equipements Publics de Parilly :

- Monsieur le Maire ou son représentant, Président du jury,
- les cinq élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres dédiée au projet du Pôle d'Equipements Publics de Parilly,
- trois personnes disposant d'une qualification professionnelle correspondant à celle exigée pour participer au concours :
    . un architecte désigné par l'Ordre des Architectes,
    . un architecte désigné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône Métropole,
    . un ingénieur conseil désigné par la Chambre syndicale des bureaux d'études techniques de France.

Le président du jury pourra inviter le comptable de la commune et un représentant de la Direction – je vous passe les termes, en fait c'est l'ancienne appellation de la Direction de la Concurrence et des Prix – pour participer avec voix consultative aux réunions du jury. Leurs observations seront consignées dans le procès-verbal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération de construction du Pôle d'Equipements Publics pour un coût prévisionnel des travaux de 22 500 000 € hors taxes.

- **APPROUVER** la composition du jury telle que présentée ci-avant pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle d'Equipements Publics de Parilly.

- **ARRÊTER** à trois le nombre de candidats qui seront admis à présenter un projet dans le cadre de ce concours.

- **FIXER** à 96 000 € hors taxes le montant de la prime qui sera allouée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement du concours ; le jury pouvant proposer en cas de prestations remises hors délai, de prestations incomplètes ou de prestations non conformes au programme ou au règlement du concours, de réduire ou supprimer cette prime.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au déroulement de la procédure de concours, dont notamment de fixer la liste des candidats admis, choisir le ou les lauréats du concours au vu des avis du jury, arrêter le montant de la prime allouée à chacun des trois candidats.

Merci.

Intervention de M. le Maire

C'est tout Evelyne ? Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL ? Pardon, je ne vous avais pas vue. Madame MOREL c'est à vous.

Intervention de Madame Lucile MOREL

Je vous remercie. Merci pour cette présentation Madame BRUNET.

Mesdames, Messieurs, nous devons acter ce soir les 245 pages du programme du Pôle d'Equipements Publics de Parilly. Un projet énorme qui va impacter la vie de milliers d'habitants, de familles, de professionnels et qui va transformer le quartier de Parilly. Un projet réfléchi depuis des dizaines d'années et qui verra son aboutissement au cours du prochain mandat. Alors pourquoi aussi peu de considérations ? Pourquoi l'ensemble des élus de cette

salle n'ont-ils pas été conviés en amont du Conseil à une commission générale ? C'est ce que nous avions l'habitude de faire pour des projets d'une telle envergure. Présenter le programme à l'ensemble des élus brondillants, prendre le temps de discuter autour d'enjeux si importants en présence de l'AMO le plus souvent, répondre aux questions, prendre note des bonnes idées ou des conseils, et vu le calendrier pour ce projet, préparer correctement le dossier avec les élus qui le porteront peut-être au cours du prochain mandat. La version 9 de ce programme, les 245 pages des 30 M€ consacrés à ce projet, ne nous ont été transmises qu'après les commissions, les commissions où on est censés échanger sur les dossiers qu'on a cinq jours avant. Donc ce dossier, ces 245 pages, on les a eues après et après les avoir demandées vivement. Donc, en plus de ne pas avoir été reçus en amont, nous n'avons même pas obtenu les documents dans un temps nous permettant d'en prendre part et de pouvoir discuter sur le contenu. Nous étions censés pouvoir travailler sur un document que vous ne nous avez même pas transmis. Que veut dissimuler ce passage en force ? Quel manque de considération pour les habitants que de bâcler autant ces étapes. J'espère que vous avez au moins pris le temps de présenter ce projet à vos propres élus de la majorité.

Nous avons donc tenté d'éplucher les 245 pages en quelques jours. Et voici les premières questions qui nous viennent, que nous aurions préféré poser en amont, afin de se concentrer en séance publique sur les seuls enjeux pour notre territoire. Tout d'abord la concertation. De quelle manière les utilisateurs de ces locaux ont-ils été consultés durant la phase de rédaction de ce programme ? Je parle des équipes pédagogiques des deux écoles existantes, de l'Éducation Nationale de manière générale, des représentants des parents d'élèves, ils sont cités page 68 en disant qu'ils sont intégrés dans le projet, sans plus de détails, des membres des Conseils de quartier, que vous avez pris l'habitude d'informer plus que de concerter, des équipes du centre social des Taillis, des clubs sportifs qui utiliseront le gymnase, et bien évidemment de nos agents, ATSEM, agents et directions de restauration, d'animation et d'entretien, ont-ils été reçus par l'AMO ? Leur utilisation des locaux au quotidien a-t-elle été prise en compte ?
Deuxièmement, l'évolution du nombre de classes. Alors que le nombre total de classes prévu s'élève à 31, le nombre de classes prévu pour l'année d'ouverture du groupe scolaire en 2030 est de 12 en élémentaire et 8 en maternelle, donc 20 classes. Par ailleurs, on voit dans le document qui est affiché une baisse des effectifs jusqu'en 2030, suivie d'un pic de fréquentation en 2038. Doit-on en déduire qu'à l'ouverture, seules 20 classes sur les 31 livrées seront occupées et que la baisse d'effectif, suivie de l'augmentation ensuite à partir de 2030, est liée au programme de rénovation urbaine ?

Enfin, la démarche environnementale. Au titre des objectifs généraux, il est indiqué que vous souhaitez répondre à une démarche environnementale forte en termes de construction, respect de la biodiversité, perméabilité des sols, tout en conservant le confort des utilisateurs. Mais dans les objectifs en matière de réglementation thermique, il est uniquement fait référence au respect des réglementations en vigueur. Dans les objectifs de qualité environnementale du bâti et de transition écologique, il est mis en avant que la Ville affirme son ambition de mener des opérations vertueuses du point de vue environnemental. Mais encore une fois, le niveau de performance n'est que celui de la réglementation. Pouvez-vous donc nous préciser, s'il vous plaît, quelles sont vos réelles ambitions. Au-delà de l'application des nouvelles réglementations qui ont relevé leur niveau d'exigence, et tout le monde s'en félicite, des récupérateurs d'eau sont-ils prévus ? Qu'en est-il de la toiture ? De la qualité de l'isolation ? Des fenêtres ? Des critères environnementaux du chantier en tant que tels, comme cela a été réfléchi à l'époque pour La Clairière ? De quelle manière sera travaillée la perméabilité des sols ? Qu'en est-il du tri de la restauration scolaire ? D'un éventuel jardin potager pour les équipes ?

Un autre point, la suppression de la piste d'éducation routière, page 14. Celle-ci sera-t-elle reconstituée sur un autre lieu ?

La cour de récréation. De nombreuses études pointent l'importance du travail dès le plus jeune âge pour limiter l'inégalité filles-garçons. Aussi, nous le savons, les cours d'école sont un véritable laboratoire et un exemple parfois insidieux sur la répartition géographique des enfants selon leur sexe. Les garçons sont le plus souvent au milieu de la cour, en train de jouer au ballon, à prendre tout l'espace, et les filles recluses dans les angles et dans les coins. Cela préfigure une répartition dans l'espace public pour les années qui suivront. Quel travail avez-vous envisagé à ce sujet ? Si vous manquez d'idées, de nombreuses communes ont proposé des solutions très intéressantes dont nous vous parlerons bien volontiers.

Sur le calendrier, vous indiquez que les études de conception doivent se terminer au printemps 2027, études qui permettront de lancer les consultations de travaux. Cependant, dans le même paragraphe, il est écrit que le lancement des premiers travaux aura lieu au printemps 2026, page 9. Est-ce une erreur d'écriture ou est-il prévu que certains travaux soient réalisés avant la fin des études, et lesquels ?

Face à ces nombreuses questions – et je suis désolée d'aller à ce point dans le détail parce que ce n'est pas le lieu – et au fait que les séances du Conseil Municipal, effectivement, ne sont pas dédiées normalement à ça, nous sollicitons le report de cette délibération pour avoir une commission générale, que vous nous présentiez ces 245 pages, qu'on puisse échanger tous ensemble et puis ensuite se prononcer sur ce programme. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Bonjour à tous.

Je ne vais pas aller aussi dans le détail que ma collègue Lucile. En revanche, je veux tout à fait appuyer ce qu'elle a dit et remercier aussi Monsieur MAZANA qui a demandé ardemment qu'on puisse avoir le programme qui n'était initialement pas fourni, c'est-à-dire qu'on nous demandait de voter un programme dans la délibération et qu'on ne nous le communiquait pas du tout.

Et je veux juste aussi rappeler et refaire une proposition de nom pour cet équipement, qu'on avait faite il y a quelques temps, qui était «l'école de la marche pour l'égalité», en souvenir de la marche de 83. Merci.

Intervention de M. le Maire

Bien, par où commencer ? Vous savez, Madame MOREL, ce projet de rénovation urbaine de Parilly sera certainement, à la fin de mon passage en tant que Maire à Bron, je pense, ma plus grande fierté. C'est d'ailleurs un projet sur lequel on passe énormément de temps, et quel que soit le prochain Maire, en tout cas celui qui sera aux commandes lors du prochain mandat, la moitié du budget d'investissement de la commune du prochain mandat est déjà sanctuarisée à destination de Parilly, un quartier trop longtemps abandonné.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit, Madame MOREL, je crois que l'enjeu se situe quand même au-dessus. Nous ne sommes pas seuls sur ce projet, ça vous le savez mais vous avez omis de le dire, mais je le dis pour le public, c'est un projet à trois acteurs, la Ville de Bron, la Métropole de Lyon et l'État. Nous avons signé avec l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, ce qu'on appelle l'acte d'engagement, non pas la semaine dernière, mais si ma mémoire est bonne, en septembre-octobre 2022. Celles et ceux qui fréquentent le Conseil Municipal, dont le public, régulièrement, on parle de ce projet-là. Régulièrement aussi depuis septembre-octobre 2022, donc depuis la date de signature, il y a des réunions publiques avec les différents acteurs du territoire, les conseillers de quartier, les habitants, les écoles, parce qu'effectivement, comme l'a dit Evelyne, on va regrouper deux écoles en une, les centres sociaux, et je vous prie de m'excuser les acteurs, le centre aéré et d'autres. Evidemment, je ne me suis pas levé un matin en me disant, je vais faire ça à Parilly, c'est un projet co-construit ensemble, d'ailleurs qui n'est toujours pas fini, LMH le bailleur, j'ai oublié, et depuis septembre-octobre 2022, donc ça fait deux ans et demi, une constatation : on ne vous a jamais vus. On ne vous a jamais vus aux réunions d'information, on ne vous a jamais vus aux réunions publiques, vous n'êtes jamais venus me voir, soit moi, soit les différents adjoints, parce qu'il y a à la fois l'éducation, à la fois le sport, à la fois la politique de la Ville, et la santé. Personne n'est venu nous questionner. Et là, on a l'impression que vous vous réveillez aujourd'hui pour faire un coup médiatique. Honnêtement, on parle d'un projet, vous, Madame MOREL, vous me parlez de savoir si on va faire une cour d'école genrée ou non genrée. Madame BADIN, vous me parlez du futur nom de l'école qui n'est même pas encore construite et dont on n'a même pas encore l'architecte. Honnêtement, on est sur un projet qui va totalement modifier et améliorer la vie des Brondillants, et notamment la vie des gens de Parilly qui se sentent, encore une fois, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens, totalement abandonnés depuis des années. Et on a réussi avec la Métropole, dont vous êtes quand même plus proche que je peux l'être, à signer justement, à obtenir de l'État un engagement fort, alors que durant le précédent mandat, alors que la Ville de Bron et la Métropole étaient quand même alignées politiquement, vous n'avez pas réussi à trouver un accord. Nous, en bonne intelligence, avec mes homologues de la Métropole, on a réussi à trouver un terrain d'entente. Donc sur ce sujet-là, Madame MOREL, je ne vais pas être plus long, je pense que ce n'est même pas une méconnaissance du dossier parce que vous êtes quelqu'un qui travaille, la preuve, c'est que vous nous avez cité page après page, tel et tel point. C'est juste légèrement de la mauvaise foi.

On va passer au vote. Qui vote contre ?

Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Simplement, je peux partager le regret sur l'envoi des pièces, et ça a été exprimé en commission.

Intervention de M. le Maire

L'envoi des pièces a été une erreur, on les a envoyées dès le lendemain matin.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Je ne voulais pas revenir là-dessus, Monsieur le Maire. Permettez-moi de vous expliquer simplement notre positionnement, puisque nous voterons en faveur.

Simplement deux ou trois choses. Vous avez mentionné, je reviens là-dessus, sur la question de l'implication des élus d'opposition. Je dois dire qu'ayant participé pour ma part, vous le savez, à un certain nombre d'actions de terrain, et je salue les élus, je pense à Madame BRUNET, qui ont été très assidus là-dessus, je peux regretter que peut-être l'implication n'ait pas été aussi transversale à l'ensemble des délégations qu'il eut été nécessaire. Et j'encourage l'ensemble des élus de la majorité, quelle que soit leur délégation, effectivement de l'opposition, à ce qu'on puisse avoir une implication sur ce projet qui transcende l'ensemble des délégations.

En particulier, il y a quelques sujets sur lesquels, je pense, dans la durée, il peut y avoir des manques aujourd'hui qui s'enrichissent au fil des années. Je pense qu'on peut aller plus loin sur l'ambition pour ce quartier en matière de mixité fonctionnelle. On a régulièrement pu en discuter, que ce soit ici, en commission, dans des temps de travail. Et vous connaissez notre attachement, pour notre part, à ce que, notamment, l'ambition en matière d'emploi, travail, développement économique, outils de développement des compétences, et il y a eu des avancées autour d'un pôle sur le numérique responsable, sur lequel je salue, y compris régulièrement, l'implication de Madame BRUNET et de la Métropole, parce qu'il y a eu des choses qui ont fait l'objet de dialogues entre la Ville et la Métropole et il faut aussi le reconnaître quand c'est le cas. Mais peut-être un petit manque encore de dialogue avec l'université, pour que ce soit une occasion de créer des pontages autour des ambitions d'entrepreneuriat, autour des ambitions de faire atterrir des pôles d'économie innovante sur ce territoire, qui sont des vraies opportunités de ce projet.

Donc je pense que ce projet, nous ne pouvons pas nous y opposer. Je me rappelle qu'on avait eu les mêmes discussions, encore une fois, à l'époque de l'ANRU Terraillon, à l'époque où Madame GUILLEMOT l'avait présentée ici. Nous devons l'appuyer pour que le mouvement se fasse, parce qu'il y a énormément de choses positives dans ce projet, pour ce quartier, dans le cadre de vie, dans son verdissement, sur les mobilités, sur un meilleur équilibre entre les différentes typologies de logements. Tout ça, ce sont des éléments, et je comprends la fierté qui peut être celle d'un maire à être celui qui accompagne cette mise en œuvre. Tout ça, il est de notre honneur aussi à pouvoir l'accompagner. Pour autant, ça ne veut pas dire que ce projet est parfait, qu'il ne peut pas encore être enrichi. Et je vous ai cité deux ou trois axes sur lesquels nous serions en tout cas ravis, y compris de pouvoir contribuer. Vous savez qu'on vous le propose régulièrement, à ce que cet enrichissement se fasse.

Une petite inquiétude tout de même. Vous avez mentionné, et on en reparlera sur le budget primitif, sur le financement. Les financements Ville et Métropole sont ténus, on a une capacité d'épargne qui est ténue, des engagements financiers en termes d'investissement sur cette mandature qui sont élevés, et nous espérons que rien des décisions qui ont été prises pour ne pas lisser certaines opérations financières sur ce mandat ne viendra poser écueil dans la prochaine mandature sur le financement de cet équipement. Et nous tenons ici à pointer ce point de vigilance, nous le referons, nous l'avons déjà fait, et nous espérons que petit à petit nous progresserons dans cette dimension parce que là, encore une fois, si vous êtes très fier de ce projet, il ne faudrait pas que la fierté se transforme en honte parce que, mon Dieu, on se retrouverait en incapacité de le financer. Nous n'en sommes pas là, encore une fois, nous sommes dans la vigilance, pas dans la dénonciation. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

PERSONNEL
Communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Bonsoir à tous, bonsoir au public.

C'est une délibération qu'on passe chaque année qui est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les indemnités de mandat touchées par l'ensemble des élus de la collectivité.

Je vous demande de :

- **PRENDRE ACTE** de l'état annuel récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA. Y a-t-il d'autres interventions ? Sans surprise, Monsieur MAZANA c'est à vous.

Intervention de M. Roger MAZANA

Merci. Mesdames, Messieurs, vous nous présentez dans cette délibération, comme prévu par la loi Engagement et Proximité de décembre 2019, un état de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal. Cet état récapitulatif doit non seulement reprendre les indemnités de fonction, mais aussi les remboursements de frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat. La Direction Générale des Collectivités Territoriales préconise de distinguer dans le tableau récapitulatif les indemnités de fonction et les remboursements de frais. Dans ce cas présent, il est manifeste que seules les indemnités de fonction sont recensées.

Il est dans la logique des choses que, pour l'exercice de leur mandat, les élus soient amenés à engager des dépenses, ce que vous avez prévu lors du vote de délibération. C'est le cas au Conseil Municipal de décembre 2024 concernant le mandat spécial pour un déplacement en Arménie, c'était aussi le cas lors du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 pour un mandat spécial pour aller à Auschwitz-Birkenau, chacune des délibérations comportant le texte suivant : «*Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, et les autres frais seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État.*» Les montants correspondant à ces remboursements auraient dû apparaître dans l'état récapitulatif, ce qui ne semble pas le cas.

Mon propos au-delà de ces deux exemples concerne, bien sûr, l'ensemble des remboursements de frais de toute nature que chaque élu a pu percevoir par la mairie et que la loi impose d'être retracé dans le récapitulatif annuel, ce que font d'ailleurs les municipalités concernées. Les brondillants sauront apprécier votre interprétation de la transparence de vos frais et donc de vos engagements.

Nous vous demandons de vous engager à compléter cette délibération lors du prochain Conseil Municipal. Merci.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, répéter 15 fois une contre-vérité, ça ne fait jamais une vérité. Vous nous avez déjà posé la question plusieurs fois sur ce point-là. On vous a déjà répondu, donc je vais vous répondre, j'espère, une dernière fois. L'état récapitulatif qu'on vous a transmis est conforme, vous qui êtes très procédurier, aux dispositions de l'article L. 2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dit que cet état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux au titre de tout mandat et de toute fonction exercée, d'une part au sein du Conseil Municipal, donc ce sont les montants qui apparaissent et qui sont publics d'ailleurs, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural, et il se trouve qu'aucun élu municipal brondillant ne

siège dans ce type de structure, et enfin, de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales, et encore une fois, aucun élu brondillant ici ne siège dans ce type de structure.

Ce n'est pas parce que, encore une fois, vous affirmez quelque chose, que c'est vrai. Mais après, vous nous donnez l'impression d'être un excellent juriste, vous pouvez attaquer cette délibération. Honnêtement, elle n'est pas d'un enjeu primordial, il y a quand même des questions et des délibérations qui volent un petit peu au-delà. Donc, vous nous posez chaque fois la même question, chaque fois je vous sors la même réponse. Je suis navré si ma réponse ne convient pas mais, en tout cas, c'est la réponse du service juridique de la Ville de Bron, que j'assume. Et je tiens d'ailleurs à les remercier pour tout le travail que vous leur demandez à chaque fois sur des petites questions de détails. Mais c'est important de le faire, et en toute transparence. Vous avez déjà posé votre question, Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Oui, mais vous dites dans cette assemblée que je repose la même question. Vous ne m'avez pas écouté, je vous ai parlé des frais de remboursement qui auraient pu être engagés en vous prenant deux exemples de…

Intervention de M. le Maire

Mais les frais, tout ça, on l'a passé au Conseil Municipal déjà.

Intervention de M. Roger MAZANA

Non, vous devez dans chaque état, Monsieur le Maire, excusez-moi, vous me reprochez et vous m'avez proposé l'année dernière de m'embaucher comme juriste.

Intervention de M. le Maire

Oui, et ça tient toujours.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mais bon, excusez-moi, je ne suis pas intéressé. Mais là, je vous parle non pas des indemnités de fonction, mais des frais qui ont pu être engagés, comme vous l'avez proposé dans deux délibérations, par des élus qui vont dans des mandats spéciaux ou en représentation pouvoir engager des frais, ce qui est logique. La Direction Générale des Collectivités Locales dit, ce n'est pas moi qui l'invente, ce n'est pas mon appréciation, que ces frais doivent être retracés. Ce n'est que ça, et ça n'a rien à voir avec les indemnités de fonction dont vous me reparlez.

Intervention de M. le Maire

Non mais, il y a une différence, et vous le savez, parce que vous êtes dans le milieu depuis des années, il y a une différence entre indemnités et remboursement de frais. Là, on parle d'indemnités, c'est pourtant clair, ça ne peut pas être plus clair.

On prend donc acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire

DÉLIBÉRATION N° 5 :

PARITE
Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Deux temps dans cette délibération, ce qui est nouveau par rapport à ce qu'on a pu faire les années précédentes. D'abord, un rapport, comme le prévoit la réglementation, sur les actions de la Ville en matière d'égalité. Je vais citer quelques actions, qui ne sont pas forcément limitatives, mais qui sont importantes et structurantes, et surtout utiles au quotidien :

- lutte contre le harcèlement de rue avec le dispositif Angela, et je dois dire qu'en tant que papa de trois filles, j'y suis très sensible, parce qu'elles me racontent des fois des choses qui sont totalement inadmissibles, donc c'est vraiment une très bonne chose,

- la mise en place d'un QR Code dans tous les lieux publics pour donner les informations nécessaires aux femmes victimes de violences d'une manière anonyme. Et ça, c'est vraiment aussi très intéressant,

- le pack première nécessité, merci Valérie, qui a été élaboré par le CCAS pour les femmes victimes de violences également et qui peuvent y trouver les affaires nécessaires pour quitter en urgence le domicile familial. C'est triste que ce soit dans ce sens-là, mais il faut savoir aussi accompagner l'urgence,

- la formation des travailleurs sociaux du CCAS et de nos agents de la Police municipale,

- et enfin, le soutien financier à l'association Le Mas, et la mise à disposition, on l'avait, je crois, abordé lors d'une des précédentes réunions du Conseil Municipal, d'un logement de la Ville pour justement héberger en urgence des femmes victimes de violences.

Dans le domaine de la santé, Martine également, la manifestation Octobre Rose, qui a un relief particulier à Bron et qui ne s'arrête pas à l'éclairage en rose de la mairie, mais de nombreuses actions de fond sont menées également à cette occasion. Donc ça, c'était pour le point des actions publiques.

S'agissant des effectifs de la commune, on a travaillé conjointement avec Valérie un plan d'action égalité hommes-femmes sur le mandat 23-26 qu'on a passé en Conseil Municipal. Il est organisé, pour le public, autour de quatre axes : des conditions de recrutement égalitaires ; favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ; promouvoir la mixité des métiers ; et enfin prévenir les discriminations et violences sexistes. Sur ce dernier point, je vais illustrer l'action municipale. Il y a eu un théâtre d'improvisation et de formation pour 170 agents de la DAE, ce n'était pas 170 en même temps, il y a eu plusieurs sessions dans la journée, qui a rencontré un grand succès, justement sur ces questions de discrimination et d'égalité femmes-hommes. Et donc, cette action sera amenée à se renouveler. Je n'en dirai pas plus.

Je vous demande de :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des interventions ? Madame DURAND-MOREL Claire.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Triste info à cette heure, Mesdames et Messieurs les élus, cher public, il y a déjà 36 féminicides depuis le 1er janvier en France.

On nous demande de prendre connaissance du rapport annuel sur la situation territoriale en matière d'égalité femmes-hommes. Il y a quelques petits changements concernant la politique menée sur le territoire, le dispositif Angela ; les QR Codes existent depuis le début et c'est bien ; les packs première nécessité sont fournis par la Banque Alimentaire et la Métropole, ils ne nous coûtent rien mais c'est bien ; concernant la formation des agents c'est Najat Vallaud-Belkacem qui les avait initiées, c'est bien de les continuer ; quant au logement dédié, même s'il s'agit du second puisque les femmes-victimes sont déjà hébergées à Bron par la Métropole, c'est très bien d'en parler, de même que le plan d'action.

Pourtant ce qui nous est proposé ne suffit pas. Concernant nos agents, nous notons que vous ne cherchez pas à aller à l'encontre des inégalités salariales car l'écart mensuel de salaire monte jusqu'à presque 700 € de plus pour les hommes de catégorie A. 700 de plus chaque mois alors qu'il s'agit d'agents de la même catégorie, c'est pas mal. Votre réforme de la rémunération des agents aurait pu prendre cela en compte au lieu de le déplorer chaque année dans ce rapport. Aucune analyse sérieuse des résultats n'existe. Je sais bien que les demandes d'accompagnement ont explosé. Le CCAS n'aide toujours pas les familles monoparentales qui, elles, vivent à 40 % sous le seuil de pauvreté et dont les chefs de famille sont majoritairement des femmes. 6 ans après MeToo, les besoins selon la fédération du CIDFF montrent une augmentation de 15 % des demandes. Je sais que c'est difficile tout ça. Le 3919 a vu ses appels augmenter de 84 % à Bron aussi. On voit bien que l'argent promis contre les violences faites aux femmes a disparu ou n'a jamais existé.

Il est bien sûr important de subventionner correctement les associations. Je veux saluer leur détermination et l'expertise de ce travail social si peu valorisé et occupé, encore une fois, par 71 % des femmes.

Bref, l'heure est incertaine et inédite. Nous découvrons que nos dirigeants ont manqué de probité mais notre justice républicaine passe. Cela ne nous honore pas. À Bron, agissons avec conscience et humilité et portons surtout notre attention sur les plus précaires. Accompagnons les Brondillantes et les Brondillants avec un esprit de solidarité renforcé face aux vagues masculinistes les plus vulgaires qui sont légion et qui ici aussi font florès. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc, une petite réponse ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Rapidement. Juste pour confirmer pour le public que c'est bien le CCAS qui finance les packs de première nécessité et que c'était bien une idée de Valérie, mais je ne voudrais pas rentrer dans cette épicerie, mais c'est formidable. Je me demande pourquoi vous n'avez pas été réélue avec un bilan aussi exceptionnel, et je ne comprends pas que nous soyons aussi médiocres.

Je vais répondre sur deux sujets de fond parce que c'est des sujets importants. Sur l'égalité salariale, d'abord on l'a réduit parce qu'on l'a pris en compte dans le régime indemnitaire des agents. Donc ça, ça a bien été pris en compte et c'est une action qu'on a mise en place. D'ailleurs, on est arrivés avec cet héritage que le RIFSEEP aurait dû être mis en place bien avant notre arrivée. C'est dit ainsi. Et ensuite, c'est juste un impact des temps partiels, donc du choix des agents effectivement. Les femmes font le choix de travailler à temps partiel, à 80 % souvent, pour pouvoir vaquer à leurs occupations. C'est leur choix. Et du coup, effectivement, la rémunération se voit proportionnellement diminuée. C'est ça l'écart, puisqu'un agent de la fonction publique, qu'il soit homme ou femme, est strictement payé de la même façon sur son traitement. Je crois qu'il faut le dire, il ne faut pas avoir un imaginaire autre sur ce sujet. J'arrête ici parce que bon…

Intervention de M. le Maire

Mais effectivement, Madame DURAND-MOREL, il y a encore beaucoup de choses à faire. Vous avez été élue dans la majorité, si je ne me trompe pas, de 2001 à 2020. Pas pendant six mois, pendant quasiment 20 ans. Et en plus, vous êtes, et c'est une qualité que je respecte chez vous, vous êtes très impliquée sur ces questions-là. Et tant mieux d'ailleurs, parfois, dans certains événements, on s'y retrouve. Mais pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Pourquoi tout ce que vous nous reprochez, vous ne l'avez pas fait en 19 ans ?

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Parce que c'est long et ingrat, Monsieur le Maire, et vous verrez.

Intervention de M. le Maire

Ah, c'est long ! Donc, vous auriez aimé qu'on fasse en six mois ce que vous avez à peine commencé à faire en 19 ans. Claire, enfin ! Je pense à un sujet, encore une fois, qui est important, et laissons ce sujet à un certain niveau de débat.

Valérie, oui.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Juste rajouter encore un élément. Le CCAS s'est doté de boutons d'alerte, on n'a pas attendu 15 ans, on les a depuis 2024, des boutons d'alerte qui sont donnés à ces femmes, justement, lorsqu'il y a une pression énorme de leurs bourreaux. Et ces boutons d'alerte ont déjà été donnés, et je n'ai pas attendu 15 ans. Et ni le logement. Le logement, au bout de quatre ans on a un logement, et un logement intermédiaire, comme je l'ai déjà expliqué, qui permet à une femme de se reconstruire et de repartir sur un logement durable. C'est un logement intermédiaire, ce qui n'existait pas à Bron.

Intervention de M. le Maire

Bien, il fallait prendre acte.

François-Xavier, la prochaine fois, lève la main au moment où on doit, parce que tu réagis à chaque question.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

J'ai levé la main quand Marc a pris la parole, ça fait partie du fonctionnement normal de ce Conseil. Bref. Je vais être très court. Juste, Marc, tu as évoqué le fait que c'était le temps partiel, et je ne pensais pas intervenir effectivement sur ce sujet, mais c'est un point que je mentionne souvent quand on a ce rapport. Il y a aussi, et la partie 4 sur la répartition hommes-femmes par filière le dit bien, le type d'emploi, et notamment une sur-représentation des hommes dans la filière technique et une sur-représentation des personnels féminins dans la filière administrative, avec l'investissement qui correspond aussi à des emplois qui n'ont pas les mêmes niveaux de rémunération. Donc même si, à niveau d'emploi équivalent, le salaire est le même, c'est la typologie des emplois qui joue. Ce pourquoi, régulièrement, je nous appelle à une pro-action et qui n'implique pas, là non plus, que la Ville, parce que c'est aussi une responsabilité partagée avec la Métropole et la Région, que dans nos politiques d'orientation de formation, y compris de formation passerelle, nous puissions favoriser une mobilité des publics féminins vers les métiers qui sont aussi eux-mêmes les plus rémunérateurs. Et la politique de formation tout au long de la vie, qui n'est pas simplement la politique interne de la mairie, a une incidence directe sur ce genre de chiffre-là. Ce n'est pas simplement les questions de temps partiel, de temps complet. Et là, encore une fois, ce rapport est très parlant. Ceci étant, le point 6 détaille bien, notamment sur les catégories, qu'il y a eu un effort au fil du temps, et Madame DURAND-MOREL l'a dit, c'est très très long et elle a raison de le dire. On voit qu'il y a un rééquilibrage aussi sur les répartitions par catégorie qui a été opéré. Et ça, je tenais plutôt à le saluer. On voit que c'est très lent, on parle de 3, 6, 7 sur des volumes qui sont assez faibles par rapport à notre volume global. Mais c'est tout de même un travail dont on voit au fil des ans qu'il est à l'œuvre, comme il l'avait été précédemment.

Intervention de M. le Maire

Merci. Donc, on prend acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES
Budget principal de la Ville – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Monsieur le Maire, c'est une délibération qu'on voit plutôt en juin, mais comme on a décalé du fait du cycle des incertitudes budgétaires de l'État, le cycle budgétaire, on la passe maintenant.

Du coup, peut-être l'information la plus importante pour tout le monde ici, c'est que nous avons un excédent, une épargne de 6,9 M€. Et cette épargne c'est la différence entre les dépenses et les recettes, qui est la meilleure épargne depuis très longtemps, c'est même la meilleure d'après les chiffres que j'ai, qui remontent à 2018.

Et donc, on vous demande de reporter, au regard de nos besoins d'investissement, une partie de la somme sur la section d'investissement et de fonctionnement. Je ne vais pas détailler plus parce que je pense qu'on aura le débat sur les comptes plus tard.

Donc, je vous demande :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'année 2024, avec cette information-clé sur le solde excédentaire de 6,9 M€.

- **D'AFFECTER** par anticipation le résultat de fonctionnement de l'exercice tel qu'il nous a été présenté ci-dessus.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

FINANCES
Mise à jour des autorisations de programme pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Donc là, c'est un dispositif qu'on a mis en place à notre arrivée, qui permet au Conseil Municipal d'avoir une vision pluriannuelle de l'ensemble des engagements. Et ça répond, je pense, François-Xavier, à ta question de tout à l'heure. La différence entre le précédent tableau des APCP et l'actuel, c'est qu'on a tiré le trait jusqu'en 2031 pour prendre en compte l'ensemble des engagements, et notamment celui du Pôle d'Equipements Publics de Parilly.

Et bien sûr, je tiens à rassurer ici le Conseil Municipal, l'ensemble de ce programme est financé dans le cadre de notre prévision budgétaire. L'ensemble des grosses opérations sont traitées comme ça, la crèche de La Clairière, l'extension de Jean Moulin, de Pierre Cot, de Jacques Duret, également la construction du groupe scolaire des Genêts qui va se terminer cette année, le lancement de la future crèche, et la construction du poste de Police qui va également se terminer quasiment cette année. On a également mis une APCP sur le renouvellement des véhicules qui permet de donner une vision de notre engagement dans la durée. On a fait le point aujourd'hui, le verdissement de la flotte de la Ville avance très bien. Et puis, des actions de rénovation thermique également qui sont programmées. Et puis bien sûr, je le citais pour commencer, le Pôle d'Equipements Publics de Parilly.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des interventions ? Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mesdames, Messieurs.

En 2024, lors du vote du budget de la délibération des autorisations de programme, nous vous avons fait part de notre forte inquiétude quant à l'explosion des dépenses d'investissement pour les années 2024 et 2025. Les chiffres étaient de 15 M€ en 2024, soit trois fois plus qu'en 2023, et 10 M€ en 2025, soit deux fois plus qu'en 2023.

Dans le tableau des autorisations de programmes telles qu'elles existent actuellement, le montant prévisionnel pour 2024 s'élève à 15,43 M€. Dans le tableau actualisé, vous avez fait disparaître la colonne des dépenses réalisées pour l'année 2024, mais son montant n'est que de 9,52 M€. Cette baisse très forte de dépenses, - 5,9 M€, semble confirmer nos propos alarmistes de début 2024, puisque vous avez procédé à d'importants réajustements. Cette baisse des dépenses est due à une moindre consommation de crédit, 1,8 M€ pour le poste de Police municipale, 1,6 pour le groupe scolaire des Genêts, 0,8 pour l'extension du groupe scolaire Jean Moulin, 0,6 pour l'extension du groupe scolaire Pierre Cot, et au décalage de projets, 2 ans pour la construction de la crèche Deroche, 2 ans pour la rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne, 3 ans pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès.

La non-réalisation de 38 % de crédits votés, même si cela vous a permis de recourir à moins d'emprunt, pose un réel problème quant à la sincérité des chiffres qui nous ont été présentés en février 2024 lors du vote du budget. Le report des projets de rénovation thermique de deux groupes scolaires confirme le décalage entre votre discours politique en matière de développement durable et la réelle mise en œuvre de projet. En ce qui concerne les termes pour justifier les augmentations de certains projets, nous devons nous contenter de termes plus que lapidaires tels que, pour la construction de la crèche Deroche, le montant global est porté à 1 950 000 € alors que ce nouveau montant correspond à une augmentation de plus de 18 %, pour le plan de renouvellement des véhicules, le montant global est porté à 2 497 000 € alors que ce nouveau montant correspond à une augmentation de 35 %.

Vous comprendrez que nous ne sommes pas dupes quant à vos absences de commentaires pour une délibération qui se veut un exercice de transparence de la gestion budgétaire des investissements, ce que vous avez dit précédemment Monsieur DUBIEF.

Par ailleurs, il y a lieu de comparer pour le futur Pôle d'Equipements Publics, le budget inscrit dans la présente délibération, à savoir 36,5 M€, soit 30,4 M€, et celui inscrit dans la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Parilly, voté en décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€. Quels sont les éléments qui pourraient justifier un tel écart de 35 % ? Merci.

Intervention de M. le Maire

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur MAZANA. Vous avez donné la réponse dans votre question, c'est du décalage. Effectivement, tout le monde sait ici que des projets publics d'envergure peuvent prendre du temps et ce qui était prévu sur une année peut décaler. C'est le cas effectivement du programme de la future crèche Élise Deroche, c'est le cas également de Pierre Cot. Et du coup, on actualise les APCP en toute transparence, et c'est plutôt une bonne chose, je trouve. Ça, c'est le premier point. L'explication, c'est juste le décalage du programme pour prendre en compte la réalité.

Ensuite, sur le taux de réalisation des investissements, je suis très à l'aise sur ce sujet-là puisque sur le précédent mandat, le taux de réalisation des investissements était autour de 60 %. C'est-à-dire, globalement, un euro sur deux qui était présenté au Conseil Municipal n'était pas dépensé en vrai. Nous, on est plutôt autour de 70 %. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Et dans un contexte compliqué. Et sachant que ces 70 %, effectivement, avec une partie de restes à réaliser, etc., des entreprises, et vous le savez très bien, qui ne facturent pas toujours quand on a envie qu'ils facturent.

Donc, je me permets de dire, et les services le savent, que je suis très vigilant sur le taux de réalisation des investissements puisque effectivement on immobilise de l'argent public qui ne sert à rien. Donc, c'est quelque chose qui est suivi de près. Il est en nette amélioration pour la collectivité. Donc, il n'y a pas de sujet.

Pour vous répondre sur le Pôle d'Equipements Publics, effectivement il y a cette mention dans la Convention, donc le projet a légèrement évolué, mais la décomposition des coûts pour le public est la suivante, il y a, comme on l'a vu tout à l'heure, 22,5 M€ pour les travaux, la construction de l'équipement, et comme l'État veille sur tout et la commande publique aussi, il y a 3 M€ de frais de maîtrise d'œuvre, 4 M€ pour l'ensemble des autres postes de coût, dont une provision pour risque, le mobilier, les études complémentaires, etc., vu l'épaisseur du projet, je pense que le spécialiste que vous êtes comprendra fort bien cette démarche, ce qui nous fait un total autour de 30 M€ hors taxes, et donc de 35 M€ TTC, comme ça a été présenté tout à l'heure. Donc, il n'y a pas de question sur la valeur du programme en tant que telle. Vous faites 22 + 3, vous avez la somme qui est mandatée, modulo les quelques variations de périmètre du projet. Voilà ce que je peux vous dire sur vos questions, et n'hésitez pas à les poser en commission Finances.

Intervention de M. le Maire

Monsieur PÉNICAUD.

François-Xavier, pardon, juste une dernière fois, au moment où je dis « y a-t-il des interventions ? », il faut lever la main et comme ça je prends tous les noms, parce qu'on ne peut pas intervenir après chaque réponse ou chaque question posée. Donc, une dernière dernière fois, après…

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Je veux bien vous faire un rappel au règlement, mais c'est ce qui est écrit dans notre règlement, on en a déjà discuté largement. Et je vous prends, par exemple, Monsieur le Maire, le fait que tout à l'heure vous avez donné la parole à Valérie, ce que je trouvais très bien, mais à partir du moment où elle n'est pas rapporteur du texte, elle a les mêmes droits que nous, que l'on soit dans le groupe indépendant, majoritaire ou opposition. Donc attention, si vous décidez de modifier le règlement intérieur, il faudra qu'il s'applique à tout le monde, et je trouverais ça dommage pour la qualité du débat. J'essaie d'avoir des interventions qui sont constructives et positives et pas systématiques, justement pour vous permettre d'aller à votre match de foot.

Je voulais juste faire une remarque sur ces autorisations de programme. Si on prend la façon dont elle est construite sur les six prochaines années, on voit qu'il y a un engagement à 62 M€, alors 74 M€ jusqu'en 2031, sur les six prochaines années, donc la durée d'un mandat, 62 M€. On voit bien qu'on est là sur quelque chose qui est très loin de ce que notre capacité d'épargne actuelle nous permet d'endosser. Donc, on est mécaniquement sur quelque chose qui va construire une trajectoire durable de hausse de l'endettement significatif de la Ville. Encore une fois, il est légitime qu'une collectivité comme la nôtre, et on avait souvent eu cette discussion, ait un certain niveau d'endettement avec la capacité de le rembourser en 7, 8 ans de façon générale. Mais avoir jusqu'en 2031 et, a minima jusqu'en 2029, sur la durée de ce qui est l'équivalent d'un mandat, une hausse perpétuelle de notre endettement déjà envisagée, nous semble, je le dis, très déraisonnable parce qu'elle ne conduira à la fin qu'à une obligation de hausse des impôts, ce que nous ne souhaitons pas.

Donc, nous vous remettons là-dessus un petit point de vigilance. Ce tableau, effectivement d'autorisations de programme, sans contester la nature des opérations qui sont programmées, qui sont pour la plupart très intéressantes pour le développement de la Ville, doit pouvoir être, selon nous, un peu mieux maîtrisé. Nous pensons que ce n'est pas encore le cas. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Monsieur PÉNICAUD, je vous invite à lire l'article 15 du règlement intérieur.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, l'opposition s'abstient. Le groupe En Avant Brondillants aussi. Donc, délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes POUR :
LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET

Abstentions
LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"
M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI,

LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »
M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA,

LISTE « LES ECOLOGISTES »
Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR,

LISTE « PCF »
Mme Stéphanie VELLA

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES
Budget principal – Budget primitif pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être rapide. C'est toutefois important de vous dire comment on va employer les deniers publics pour cette année 2025. C'est le 5ème budget qu'on présente. Comme je le disais, il y a eu de fortes incertitudes avec un poids des décisions de l'État qui aurait pu peser jusqu'à 2 M€ sur le budget de la collectivité, 2 M€ en moins, pas en plus, je tiens à rassurer tout le monde ici, et qui, finalement, n'est plus que d'un demi-million. Du coup, on a bien fait, effectivement, de reporter cet exercice pour avoir des éléments qualifiés de contexte parce que ce n'était pas le cas au mois de décembre et janvier.

Donc, un budget très concret qui vise, d'une part, à améliorer le quotidien dans l'ensemble de nos équipements et des services publics, et puis également, je pense que Monsieur le Maire l'a bien dit, à construire la Ville de demain à un horizon lointain, de quasiment 10 ans, s'agissant du PUP Parilly. Donc, on regarde cet horizon avec nos ambitions clés depuis le début, éducation, sécurité, santé, environnement, avec constance et cohérence.

Alors, et je pense que ça répondra à un certain nombre des interrogations, je voudrais rappeler ce qu'on s'était dit au moment du rapport d'orientation budgétaire, on avait envisagé une CAF, c'est la fameuse épargne, la différence entre les recettes et les dépenses de 4 M€. Aujourd'hui, on l'imagine plutôt autour de 4,3 M€, ce qui, par rapport au précédent exercice budgétaire, donc par rapport au budget 2024, représente une croissance de 30 %. Donc, on améliore, François-Xavier, l'épargne de la Ville. Alors, c'est quoi les leviers ? C'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville qui n'augmenteront que de 0,5 %, dans un contexte où il y a de l'inflation, où il y a de l'augmentation du point, du glissement vieillesse technicité sur la masse salariale. Donc, on vient maîtriser les dépenses de la collectivité afin d'améliorer l'épargne pour financer l'investissement, et donc la préparation de la Ville de demain. Et tout ça, dans un contexte compliqué pour une Ville en développement, Campus Porte des Alpes, La Clairière, Terraillon, Parilly. La croissance, elle se fait à l'Est aujourd'hui. Et je tiens à souligner ici quelque chose, parce que je pense qu'il faut vraiment en prendre conscience collectivement, c'est que l'aide métropolitaine, même si elle est positive sur certains sujets épisodiques, la place de la Liberté notamment, l'aide métropolitaine structurelle à l'investissement est notoirement insuffisante, et ça ce n'est pas un débat politicien. Globalement, la Métropole touche les 7/8ème de la taxe d'équipements, et sa contribution aux investissements nécessaires au développement de la Ville, induite par le PLU qu'elle a voté, n'est pas là. Donc, la Ville de Bron est seule face à ce développement et les villes de l'Est, puisque le développement se fera à l'Est et non pas à l'Ouest puisqu'il y a de la place, c'est assez simple à comprendre. Donc, l'aide à l'investissement est insuffisante et c'est important d'avoir ça dans ce contexte, et effectivement on a choisi de ne pas augmenter les impôts, ici à Bron, et pourtant la qualité de vie augmente. Je crois qu'il y avait des groupes d'opposition qui voulaient, Monsieur le Maire, qu'on augmente les impôts, nous on a fait le choix de ne pas les augmenter, pour autant la qualité de vie à Bron s'améliore, donc il n'y a pas de lien de causalité forcément entre la dépense publique et la qualité de vie, je pense qu'il faut l'avoir en tête. J'en veux pour preuve le baromètre des villes françaises où il fait bon vivre, on était 147ème l'année dernière, on est 139ème cette année sur 350 000 communes. Et puis on est la 4ème du Rhône, et les critères sont : santé, sécurité, environnement. Donc, je tenais à avoir ce propos liminaire qui me semble important. A Bron vous n'êtes pas à Lyon, si je peux me permettre ce petit clin d'œil.

Alors, je vous parle de l'investissement maintenant. On est toujours sur un haut niveau d'investissement, je vous ai mis un petit graphique, en toute transparence, sur les investissements depuis 2020, 20,6 M€ l'année dernière et 21,2 M€ cette année, avec le reliquat, ce qu'on appelle le reste à réaliser, je ne rentre pas dans le détail, c'est un peu plus de 23 M€ d'investissements.

La dette, je crois que je le dis chaque année, mais je le répète, comme disait un ancien maire bien connu, «la pédagogie c'est l'art de la répétition», la dette elle est déjà là, elle est dans ce qu'on n'a pas fait en temps et en heure, elle est dans notre patrimoine qui n'a pas été entretenu, parce que La Garenne a 70 ans, La Garenne est une passoire thermique, certes, mais ça ne fait pas 5 ans que c'est une passoire thermique, ça fait longtemps que c'est une passoire thermique. Donc, la dette elle est déjà là. Le patrimoine à Bron a été sous-entretenu, et ce qui hier coûtait pas très cher parce que lors du précédent mandat on empruntait à 0 % quasiment, ou 1 %, aujourd'hui les taux c'est plutôt 3, 3,4 ou 3,5, c'est beaucoup plus élevé. Donc, ce qui n'a pas été fait au bon moment coûte plus cher, parce que l'argent coûte plus cher, et aussi parce que les prix ont augmenté, je pense que tout le monde a vu

l'inflation dans le budget des ménages, le budget domestique. Donc, la dette elle est déjà là, elle est dans les équipements qui nous manquent également, dans les écoles de Parilly dont on a parlé tout à l'heure. Donc, l'endettement est possible, je l'ai expliqué tout à l'heure, parce que justement on met en place un dispositif de bonne gestion pour améliorer notre excédent budgétaire et financer au mieux les investissements. Au total, sur le mandat, on aura autofinancé 60 % de ce que l'on a investi, donc on aura, François-Xavier, emprunté 40 %, ce qui est toutefois très raisonnable, et notre endettement, notre capacité de désendettement, restera en-dessous des 6 ans, 6 ans étant un seuil conservatoire puisqu'on peut aller jusqu'à 9 ans. Donc, globalement, ce qu'il faut c'est le faire raisonnablement et avoir en tête, et c'est l'objectif des APCP pour vous donner une vision pluriannuelle, l'ensemble des engagements de la collectivité.

Alors, on va passer sur les priorités. D'une manière assez visuelle, je vous montre que la priorité c'est l'éducation et la jeunesse, 12,3 M€, c'est 58 % du budget, Tarik, ça va faire des jaloux. Et en plus j'aurais pu rajouter, je ne l'ai pas fait, la part gros entretiens, renouvellement, l'entretien au quotidien qui concerne en grande partie les écoles. Vient ensuite la sécurité, je le dis souvent parce que je trouve que c'est assez illustratif, Bron marche sur deux jambes, une jambe éducation, sensibilisation, et puis une jambe répression, sécurité. Le maintien du budget santé environnement, 2 M€ ou presque, avec des travaux importants sur les espaces verts, la végétalisation de la Ville, on le verra tout à l'heure. Pour un gros budget, je tiens à le souligner, c'est la partie entretien du patrimoine, les 2,6 M€, le fameux GER que j'évoquais il y a un instant, alors ça va concerner, c'est des petits détails, la toiture du Musée des anciens combattants, les lumières de l'église Saint-Denis ou la réfection des toilettes dans une école. Mais c'est un budget qui est important pour la collectivité et donc il n'y a pas loin de 2,7 M€ sur ce poste-là. Et puis, il y a une forte demande, Valérie, 1 M€ pour la petite enfance, c'est notamment le lancement du projet de crèche sur le tènement Élise Deroche. Donc vous voyez, c'est cohérent, on sait où on va, et on sait comment on le fait. Un petit point de détail maintenant, je vais commencer par la priorité du mandat à l'éducation, donc ça sera 12,3 M€ au total, je le disais. Ça recouvre quoi ? Le groupe scolaire Élisabeth et Robert Badinter que vous voyez en photo sur la diapo, c'est un projet qui va marquer le quartier, un projet écologique et innovant où on est allés plus loin, je ne sais plus qui le disait tout à l'heure, que la réglementation, que la RT 2020, il sera quasiment en théorie autonome énergétiquement et produira l'électricité pour le reste des équipements publics. Donc, on ne se contente pas, Madame MOREL, de respecter la réglementation, on sait aller plus loin quand c'est possible. L'extension des groupes Jean Moulin et Pierre Cot, alors ça c'est une conséquence du renouvellement urbain de Parilly, ces groupes scolaires accueillent plus de monde et donc il faut les agrandir. Il y a des études en cours sur la rénovation thermique, et puis on va lancer les premiers crédits sur le Pôle d'Equipements Publics de Parilly. Et puis l'éducation, parce qu'on l'oublie souvent et quasiment la moitié du budget de fonctionnement de la Ville c'est la masse salariale, c'est les agents de la DAE, la Direction de l'Action Educative, 200 agents, c'est quasiment un tiers des effectifs de la Ville qui au quotidien permettent aux écoles de bien fonctionner. C'est la plus grande part de la masse salariale de la collectivité. On va continuer à améliorer leurs conditions de travail, on a mis en place avec Tarik un dispositif de dé-précarisation pour le périscolaire qui fonctionne plutôt bien, donc on va continuer dans cette dynamique. L'éducation c'est aussi la Cité éducative, DEMOS, Pascal, et c'est des choses qui marchent bien et qu'on continue. C'est aussi un plein régime pour le Bron Info Jeunesse qui oriente les jeunes en recherche de travail, mais pas seulement, sur des formations, sur le permis de conduire, sur le BAFA, c'est accueillir, orienter, discuter, et tout simplement écouter peut-être, c'est fondamental. Donc, l'éducation est une priorité dans nos comptes mais dans les faits aussi. J'espère l'avoir démontré, c'est une priorité d'équipe puisque ça se fait d'une manière transversale avec la santé, Martine, la petite enfance, et c'était important de le souligner. La sécurité maintenant, le principal du sujet c'est la livraison du poste de Police, donc c'est 2,3 M€ pour la sécurité, avec une grosse partie pour le poste de Police municipale, une somme très faible somme toute sur le renforcement et l'entretien du réseau de vidéoprotection, c'est à peu près 150 000 €. Le plus gros a été fait en début de mandat et permet d'avoir des fruits dès maintenant. Et puis, point important, équipement et formation de nos policiers, ça me permet de dire que, depuis qu'on est là, parce que tout à l'heure il y a eu une saillie désagréable, on a doublé le budget de formation des agents de la Ville, on a doublé le budget de formation des agents de la Ville. Ça, c'est une réalité par rapport au précédent mandat, et je pense que c'est quelque chose dont on avait vraiment besoin parce que le métier aujourd'hui d'agent territorial s'exerce dans un contexte compliqué, et c'est l'occasion de les saluer aujourd'hui. Je veux également souligner le soutien fort de la Région à ce poste de Police, en termes de financement c'est très significatif, ça sera un poste moderne et attractif qui permettra, je l'espère, de stabiliser nos effectifs. Et puis, la sécurité ce n'est pas que la vidéoprotection, c'est le maintien de la Maison de la Justice et du Droit, c'est nos effectifs de Police municipale qui ont bien triplé puisqu'il y en avait 9 à notre arrivée et il y en a bien 30 aujourd'hui, plus les membres du CSU, et l'amélioration des aménagements, par exemple à proximité des écoles. Santé et environnement maintenant, donc c'est 1,9 M€. Le sujet il est très divers, très transverse, c'est plus difficile à présenter parce qu'il y a des actions sur énormément de thématiques que vous allez pouvoir retrouver sur le scolaire et autres, et j'ai tâché de les rassembler ici. Donc, il y aura les espaces végétalisés, la fin du square à côté de la salle d'escrime, et puis côté Bender je crois, le renouvellement du parc véhicules bien sûr pour être compatible d'une part avec la ZFE si elle perdure, et on souhaite que ça ne soit pas le cas et que les choses soient vues autrement, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas travailler le sujet, en tout cas pas comme ça. Et puis, peut-être

le photovoltaïque sur l'école Robert Badinter, j'en ai peut-être parlé tout à l'heure, il y aura 100 kWc qui permettront d'alimenter la piscine, quand ça ne sera pas consommé sur place. Donc voilà, ça c'est des trucs extrêmement concrets sur le sujet. Bien sûr, j'en avais parlé tout à l'heure, les études sur les rénovations thermiques de deux écoles, Jean Jaurès et La Garenne. Et puis, il n'y a pas que l'investissement, il y a également tout ce qui est fait par ailleurs, Marion, le réseau des copropriétés pour accompagner, partager et engager nos copropriétés également dans des actions responsables énergétiquement. Ça, c'est quelque chose de très positif parce que nous ne sommes pas les seuls, et donc, l'idée c'est d'irriguer le territoire de cette dynamique. Les récupérateurs d'eau, la plantation des arbres, l'objectif de 10 000 arbres à la fin du mandat sera tenu. La santé est une priorité également avec la création du Conseil Local de Santé et également toujours la mutuelle communale qui a un vrai succès, qui permet aux Brondillants d'accéder à une mutuelle alors qu'ils n'auraient pas pu le faire, plus de 400 Brondillants. Voilà sur ce point-là, c'est assez divers et diffus, énergie, nature en ville, santé, transport, ressource en eau. L'action elle est, je pense qu'on le sait tous ici, multifactorielle. Nous, on la souhaite cette écologie pragmatique, et puis on souhaite ne pas être les seuls acteurs. On a également tout le travail à faire d'explication et de pédagogie auprès des habitants de la Ville. Notre «éco logique» en deux mots, est pragmatique. Petite enfance, donc 900 000 €, presque 1 M€ pour la petite enfance. C'est moi qui fais tout ce bruit-là ? Merci Léo. Moi, j'ai appris en arrivant à Bron qu'il y avait toujours un problème de micro, donc la tradition se perpétue, c'est une bonne chose. Donc, je vous parlais de petite enfance, c'est deux choses, au principal c'est l'aménagement, donc des aménagements complémentaires à la crèche de La Clairière et ensuite le projet de la crèche Elise Deroche, 1,8 M€. Il y a eu une augmentation, Monsieur MAZANA, parce qu'on a ajouté de la production photovoltaïque qui a un taux de retour sur investissement assez canon en ce moment. Voilà pour l'explication, il n'y a rien à cacher. Et puis, dernière thématique, dernier objectif, animation, culture, vie associative. On va refaire, Grégory, le terrain synthétique du stade Pierre Duboeuf, il y aura des gros travaux à la piscine, on a passé ça en commission d'appel d'offres ce matin, sur la centrale de traitement de l'eau, et c'est 600 000 € du coup pour le sport, la culture 250 000 €, il y aura des travaux importants au Fort pour 61 000 €, le passage à la LED de Pôle en Scènes, le changement des vidéoprojecteurs du cinéma Les Alizés, ils avaient 15 ans, ils étaient cuits, et comme le cinéma marche très bien, on s'en sert souvent, les animations culturelles, bien sûr, qui sont des succès populaires et pour un budget somme toute très limité, vous l'avez sur la slide, 350 000 €, qui permettent de créer du lien. Et je voudrais saluer à cette occasion le retour du Carnaval à Bron qui est un vrai succès. Et puis, le soutien au tissu associatif reste massif avec les bons associatifs qui permettent notamment aux associations d'avoir des adhérents, parce qu'une association, avant d'avoir des subventions, doit avoir des adhérents pour vivre, c'est 4,9 M€, c'est le troisième budget de la Ville, je tenais à le souligner.

Pour conclure, parce que j'ai promis que je serais rapide et je pense que c'est presque réussi, donc c'était un tour d'horizon rapide. C'est un budget ambitieux malgré de fortes contraintes, je vous les ai expliquées, 21,2 M€ d'investissements. Si en moyenne, je le disais, sur le mandat on sera autofinancés à 60 %, on sera plutôt à 50 % sur ce budget, ça veut dire qu'on est plus autofinancés sur les autres mandats, mais je tiens à être transparent et clair avec vous. Nos dépenses sont maîtrisées, + 0,5 %, je pense que c'est difficile de faire mieux. Notre épargne, donc notre capacité à rembourser notre dette, augmente de 30 %. C'est un budget qui est moderne, qui est réaliste, qui est sérieux, c'est un budget aussi de constance, d'engagement sur les ambitions de la Ville, que porte Monsieur le Maire, pour l'éducation, la sécurité, l'environnement, la santé, l'animation de la Ville, la jeunesse également. Et puis, c'est un budget d'avenir, je pense, parce qu'effectivement, vous l'avez dit, avec les risques que cela comporte, un budget qui nous engage au-delà de l'horizon 2030, et donc c'était important de vous le présenter dans les détails, et de vous présenter notre ambition pour Bron qui se réveille, je crois, désormais Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc, comme par magie les micros remarchent. En tout cas, merci pour cette présentation très claire. Je tiens publiquement à remercier Marc DUBIEF, et avec lui tout le service finances et toute la Direction générale, qui ont beaucoup beaucoup beaucoup travaillé pour ce budget 2025 dans un climat, comme vous avez pu le constater dans la presse, à la télévision, ou ailleurs, dans un climat de très grande incertitude.

C'est la première fois qu'on passe le budget aussi tardivement dans l'année, au mois d'avril, normalement on le passe plus en amont, mais il y avait un certain nombre d'incertitudes. A l'automne dernier, parce que nous étions une ville bien gérée, avec la baisse de certaines recettes et la hausse de certaines dépenses, on nous promettait à peu près 2 M€ en moins sur le budget. Ça, c'était à l'automne. 2 M€ en moins sur un budget investissement fonctionnement d'à peu près 60 M€, chacun peut constater que c'est juste énorme, c'est-à-dire qu'il y avait des projets qui étaient en attente de la décision finale. Avec la fin du gouvernement BARNIER et l'arrivée du gouvernement BAYROU, finalement c'est plus 2 M€ en moins, mais on atterrit à plus qu'à 500 000 € à peu près. C'est une bonne nouvelle pour nos finances à très court terme, je ne suis pas certain que soit une bonne nouvelle pour les finances de la France à long terme. Mais ça, c'est un autre débat.

Et donc, malgré toutes ces incertitudes-là, on est arrivés à présenter aux Brondillants un budget à la fois fort au niveau de l'investissement, et raisonnable au niveau des dépenses. Et chaque fois je le dis, mais c'est important de le redire à chaque fois, et d'ailleurs chaque fois que je suis présent aux différentes réunions dans le cadre de l'association des Maires de France, c'est le même message qui est tenu par les collègues maires, c'est qu'on vit un mandat extraordinaire dans le sens où, depuis le début du mandat, toutes les collectivités ont dû subir et vivre avec la crise du Covid, avec les conséquences sociales et humaines certes dramatiques mais aussi financières, avec aussi les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment comme chacun d'entre nous au niveau individuel, avec la hausse des fluides, l'électricité, le gaz etc., nous avons aussi dû absorber la hausse, certes légitime, mais la hausse du point d'indice des fonctionnaires, et là, puisque certains ont cramé la caisse, là c'est encore une fois les villes et notamment les villes bien gérées, qui ont dû mettre la main au portefeuille pour combler une partie du trou abyssal de la France. Et on a réussi à tenir bon sans augmenter les impôts, donc il n'y aura pas eu d'augmentation d'impôts durant le mandat, une première, malgré effectivement qu'un conseiller municipal d'opposition nous ait reproché de ne pas augmenter les impôts la dernière fois, et également d'ici la fin du mandat, on aura à la fois investi massivement pour des projets du quotidien, mais aussi pour des projets de grande envergure, Parilly, Evelyne tu nous l'a présenté, la place de la Liberté, la place Jean Moulin qui va partir, et j'en oublie encore.

Voilà, c'était important de compléter les propos de Marc. Et en tout cas, Marc, Arnaud, et toutes vos équipes, un grand bravo et un grand merci à vous.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Alors, je note, Madame MOREL, Madame VELLA. Est-ce que Monsieur PÉNICAUD veut prendre la parole ? Allez. On avance. Pas d'autres, c'est tout bon ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie.

J'ai plusieurs points à traiter. D'abord je vais réagir simplement à la présentation que nous a fait l'adjoint aux finances. Alors, il n'y a des fois pas besoin de l'entendre pour savoir ce que vous allez dire, Monsieur DUBIEF, parce qu'on a quand même à chaque DOB et chaque BP les mêmes refrains.

Du coup, j'ai ressorti quand même le rapport de la Chambre Régionale des Comptes parce que vous en avez parlé au DOB, juste pour que le public sache ce que la Chambre Régionale des Comptes a acté, c'était en 2021, sur les mandats de 2014 à 2020. Je ne vais pas tout lire, je vais vous lire l'essentiel sur l'analyse financière puisque c'est ça qui nous intéresse ce soir : « *La situation financière de la commune est favorable avec des marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements. La commune a poursuivi une politique de désendettement, son encours de dettes en 2019 a ainsi été ramené à 15,2 M€, soit une baisse de près de 13 % depuis 2014. Sa capacité de désendettement est ainsi passée de 4,4 années à 2,1 en 2019.* » Ça, c'est juste pour planter le décor, on nous parle de dette cachée, qu'on n'a pas investi, donc qu'est-ce qu'on a fait sur les deux derniers mandats ? Je me suis arrêtée là en termes d'investissements et de gros investissements, et je suis contente de pouvoir le dire ce soir, parce qu'autour de moi et dans la salle, il y a des gens qui ont participé à ces gros investissements, sur les écoles évidemment, puisqu'on a fait la rénovation et l'isolation de l'école Jules Ferry, en maternelle et en élémentaire, l'isolation thermique de la maternelle Alsace-Lorraine, l'extension de Pierre Cot et la rénovation de l'existant suite à la démolition de l'école Jean Lurçat, un plan triennal a été fait sur le groupe scolaire Jean Moulin, les selfs ont été intégrés dans toutes les écoles depuis 2012, de manière échelonnée évidemment, il y a eu des réfections de salles de classe, de bureaux, de couchettes, chaque année, des travaux sur le patrimoine, l'étanchéité, la sécurité et l'accessibilité, le déploiement des tableaux numériques interactifs en élémentaire, et tout ça, ça se fait pas sur un seul mandat. Sur les gros investissements, l'espace Albert Camus a été réhabilité, la médiathèque a été construite à Parilly, c'est important de le dire puisque vous dites qu'on ignore Parilly, l'espace Roger Pestourie a été aussi rénové, l'espace Jacques Duret a été créé, le gymnase Antoine Muguet à Parilly, et évidemment la requalification de la MJC dont il ne vous restait à faire que la dernière tranche. Donc, quand on dit qu'on n'a rien fait, qu'on a abandonné la Ville et que, heureusement, vous étiez là, les grands sauveurs, je tenais quand même à rappeler tout ça ce soir.

Concernant votre budget, votre document sur lequel, nous, on doit travailler puisque c'est ça que vous nous fournissez, je tiens quand même à préciser le manque de transparence des documents fournis. Quand on parle de chiffres, on le sait, je crois qu'on fonctionne tous de la même manière, c'est bien de comparer ce qu'on avait l'année dernière et puis ce qu'on a eu cette année, voire ce qu'on avait l'année d'avant. Eh bien, en fait, on a des

tableaux dans vos documents où il y a seulement les chiffres de 2025. Alors, l'année dernière on avait l'excuse du changement de logiciel, puis l'année d'avant c'était le changement de nomenclature comptable, donc du coup c'était pas possible de comparer. Bon, cette année il n'y a plus d'excuses mais on n'a pas de comparatif, comme ça c'est simple. Dans les textes qui suivent, en-dessous de vos tableaux, on n'a simplement pas d'explication, mon collègue l'a dit tout à l'heure à l'occasion d'une autre délibération, on a 5 % d'augmentation prévue, point. Débrouillez-vous avec les explications. On est quand même sur des documents qui sont entourés par la réglementation, par le code, et la transparence ça fait partie des principes fondamentaux en finances publiques. Donc là, clairement, on n'a pas de transparence et c'est bien dommage.

Une petite réaction par rapport aux chiffres de la PM, Monsieur DUBIEF. Vous avez peut-être du mal à assumer que votre politique de tranquillité publique n'excelle pas comme vous le souhaiteriez peut-être, c'est pas une raison pour mentir sur les chiffres. Il n'y avait pas 9 PM quand vous êtes arrivés en juillet 2020, il y en avait 16, donc 3 étaient en cours de recrutement et sont arrivés au cours de l'été. Je tiens à le préciser, que ce soit bien clair, que ça figure au PV parce que ce sont des chiffres qui sont vérifiables dont on vous a déjà parlé. Donc, ce serait bien quand même de dire la vérité, au moins à ceux qui se déplacent pour venir vous voir ici.

Ensuite, Monsieur MAZANA a déjà pointé tout à l'heure le décalage de nombreux projets qui vous permettent de présenter à la fois des chiffres, qui se veulent ambitieux en investissement, mais finalement des crédits non consommés et des projets reportés. Ça, nous le déplorons aussi.

Et puis, je voulais ce soir parler de notre personnel, de nos agents. J'ai demandé en commission, il y a 11 jours, c'était il y a 11 jours la commission, c'était le lundi 31 mars, les chiffres des heures supplémentaires et complémentaires faites par nos agents municipaux. Je voulais un état comparatif de ces chiffres depuis votre arrivée, depuis l'année 2020. Il m'a été répondu en commission, les élus de la majorité qui étaient présents s'en souviennent je l'espère, que c'était une extraction du logiciel à faire. Je n'ai toujours rien eu, j'ai relancé plusieurs fois le Cabinet, et ce soir on me répond qu'en fait il faut plusieurs semaines pour faire ça, qu'on a mis un agent dessus mais que ce n'est pas la priorité. Alors, qu'on soit clair, les élus d'opposition ont droit à avoir des informations sur les dossiers, ont droit à avoir des chiffres, ce n'est pas une demande exceptionnelle. La plupart des communes, dans lesquelles vous êtes parfois dans l'opposition, font ce genre de demande et ont ce genre de réponse, ça s'appelle un droit des élus d'opposition. Je tenais aussi à le dire parce que je trouve ça vraiment regrettable. Il y a des petites guéguerres politiques qui parfois, franchement, ne sont pas dignes. Nous, on demande des chiffres pour pouvoir les traiter, pour pouvoir les expliquer et pour pouvoir en débattre. Ça sert à ça un débat sur le budget primitif, et ces chiffres on ne les a pas. Je le regrette.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, moi, je vais être beaucoup plus courte parce que, du coup, ma collègue, Madame MOREL, a dit pas mal de choses que j'avais en tête.

Évidemment, rien de neuf en 2025, la gestion est moderne, la dette patrimoniale est énorme, etc. etc.

Et du coup, moi j'ai une petite question qui me vient en tête, comme vous pouviez la poser tout à l'heure, bien que je ne sois pas comptable des précédents mandats puisque c'est mon premier mandat, mais comment se fait-il que vous n'ayez pas été élus avant, avec une telle gestion moderne ? Bref, pour essayer de rendre un peu plus sexy le débat, parce que c'est vrai que les chiffres c'est pas rigolo, puisque ça fait partie également du jeu politique, bien évidemment je voterai contre le budget.

Par contre, essayons d'être un peu constructif, bien que je n'aie jamais été aux manettes d'une commune, le Parti communiste, bien que 2 % dans les urnes, a encore quelques responsabilités sur quelques communes. Et je vous propose, pour 2026, qu'on puisse échanger pour voir ce qui pourrait faire convergence entre une gestion moderne de droite et ce qu'on appelle, nous, dans notre jargon de camarades communistes, le communisme municipal. Donc, je me tiens à votre disposition dans les mois à venir pour qu'on puisse éventuellement échanger nos points de vue pour 2026. Merci Messieurs-Dames.

Intervention de M. le Maire

Alors Stéphanie, est-ce que vous nous proposez qu'on fusionne la Ville de Bron avec la Ville de Vénissieux ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Alors, pas que Vénissieux, vous avez Bonneuil-sur-Marne, vous avez Villejuif, on en a encore quelques-unes.

Intervention de M. le Maire

C’est un peu loin, ça va faire des frais.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Mais en tout cas, on peut peut-être échanger sur le bilan de mandat de mes camarades et le vôtre.

Intervention de M. le Maire

Oui, avec plaisir, de toute façon on a l'habitude, nous, de travailler…

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

D’échanger, travailler peut-être pas, mais d’échanger.

Intervention de M. le Maire

D’échanger pour travailler pour le bien de la commune. Mais regardez, là c'est l'illustration, Madame VELLA, Madame MOREL, dans chacune de vos déclarations il y a du fond. Le problème, Madame MOREL, c'est que depuis le début du mandat, systématiquement, dans vos prises de parole, il y a toujours une certaine forme d'agressivité et de côté moralisateur. On n'a pas besoin de ça. Et sur une délibération comme le budget, c'est évident que jamais vous allez dire, Monsieur le Maire c'est super votre budget, on va le voter. Donc, je pense que le débat qu'on a ce soir c'est le même que nous avons eu l'an dernier, c'est j'espère le même que l'on aura l'an prochain. Mais on n'est pas obligé d'avoir un ton agressif, donneur de leçon, moralisateur à chaque fois. Mais je me tiens à la disposition de Madame PICARD, Stéphanie.

Et juste, sur l'histoire des effectifs de Police, c'est pas le lieu, je pense que dans 15 ans on ne sera toujours pas d'accord sur l'augmentation des effectifs. En revanche, et vous avez raison de dire que tout n'a pas été encore réglé, mais il y a un chiffre sur lequel je pense qu'on est d'accord, c'est le fait que nous avons divisé par 3 le nombre de voitures brûlées depuis 2020, et merci Madame MOREL de m'avoir permis de dire ce chiffre-là, en passant de 140 à une petite trentaine, même si, comme je le dis à chaque fois, une petite trentaine c'est encore trop.

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Il ne fallait pas faire cette intervention complémentaire, Monsieur le Maire, je suis obligé de signaler, et ce n'est pas le sujet qu'on a, mais qu'il y a eu une hausse des chiffres de la délinquance sur 2024 qui ont été publiés il y a quelques semaines sur Bron, et qui est l'une des plus fortes hausses pour les villes de sa tranche. Mais après, ça sera une discussion de fond qu'on aura sur le fait que, et vous savez qu'on a toujours soutenu les efforts sur les moyens de tranquillité publique, de Police municipale, de vidéosurveillance, etc., mais il faut, et on l'a toujours dit, pour avoir des résultats de long terme, que peut-être l'autre jambe, la jambe de la prévention, puisse être musclée. Mais bon, ce n'est pas le sujet, je ne veux pas m'appesantir sur ce point-là.

Nous, je ne fais pas de suspense outre mesure, on aura un positionnement d'abstention sur ce budget, comme l'année dernière, qui se veut à la fois de vigilance et de bienveillance. Vigilance parce qu'encore une fois, même si, et je le dis, je le constate, il y a eu un effort par rapport à la ligne que l'on avait indiquée l'année dernière qui était extrêmement dangereuse sur l'effondrement des capacités d'épargne de la mairie, il y a une recherche à limiter la casse qui a été faite. Et ce que vous dites en termes de trajectoire n'est pas faux, Monsieur DUBIEF, quand on observe le budget. Je dis juste quand même un chiffre pour modérer les efforts des dernières années, pour ceux qui ont eu toutes les délibérations, je le dis pour le public notamment, quand vous avez vu le rapport sur l'égalité hommes-femmes, vous aurez pu observer qu'il y a quand même eu une hausse des emplois permanents de 5 % depuis 2022, qui se justifie par des choix fonctionnels, mais qui dit bien qu'il y a quand même eu une hausse, de ce point de vue-là, du rythme de vie de la collectivité dans un moment particulièrement difficile.

Vous avez, Monsieur le Maire, décidé dans votre intervention de faire un peu de politique nationale, d'attaquer un peu l'État. Je me permets de vous renvoyer aux auditions qui ont été menées par la commission, y compris au Sénat par les membres de votre famille politique, qui ont mis en exergue que ce dérapage des dépenses publiques était particulièrement prononcé dans les niveaux d'emprunt des collectivités telles que la nôtre, qui sur des premiers mandats, sur le phénomène de vouloir couper tous les rubans avant les élections, ont condensé, alors que les taux d'emprunt ont augmenté depuis le début du mandat, alors que le coût des opérations a augmenté, alors que dans notre cas, la programmation pluriannuelle d'investissement et les autorisations de programmes sont passées de 55 à 74 M€, et encore une fois, ce n'est pas un fait spécifique à la Ville de Bron, il y a une hausse des matières premières, il y a une hausse de l'énergie, il y a eu une inflation généraliste. Et la réalité, c'est qu'un certain nombre de collectivités, et pas toutes, ont eu des dérapages financiers qui participent, pas seuls, bien entendu il a fallu affronter la crise Covid, je ne reviens pas là-dessus, tout le monde connaît ces débats nationaux, mais qui, dans les chiffres des dernières années, ont justifié, en particulier des deux dernières années, ce qui a été la hausse de la perspective des dépenses publiques. Donc, attention à ce que l'on dit sur le sujet, parce qu'effectivement l'arroseur de la collectivité se retrouve arrosé dans sa responsabilité nationale, à laquelle vous appelez, Monsieur le Maire, l'État, et vous avez raison, mais à laquelle notre collectivité doit aussi être appelée, parce que les emprunts des collectivités pèsent aussi directement sur le pouvoir d'achat des Français.

De ce point de vue-là, s'il y a eu une certaine maîtrise et donc un effort, on voit bien qu'il n'est pas suffisant, je l'ai illustré tout à l'heure, par rapport à ce que sont les perspectives d'investissement et leur rythme, et donc nous ne pouvons pas valider complètement cette trajectoire. Il reste des opérations qui auraient pu être encore un peu mieux lissées, et nous ne pouvons pas prendre le risque, notamment par rapport à l'ambition du projet ANRU dont nous parlions tout à l'heure, que notre collectivité et les collectivités en général se retrouvent à ne pas pouvoir honorer, dans les années futures et le prochain mandat, des opérations aussi importantes que celles-ci. Donc, c'est avec ce point de vigilance, mais tout en soulignant un certain nombre d'efforts dans la trajectoire qu'il y a eu, que notre groupe s'abstiendra sur ce budget.

Intervention de M. le Maire

Merci. Marc, quelques éléments.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Moi, ce que je vous propose c'est que, lors du bilan du compte administratif 2024 qu'on présentera en juin, on vous présentera un graphique sur l'investissement. Je vous donne juste deux chiffres, précédent mandat, en moyenne, 6,5 M€ d'investissements, et sur le réalisé et les projections, 11 M€, presque fois 2. Voilà. Après, chacun pourra dire ce qu'il veut, les chiffres sont têtus. Propos liminaires, encore une fois, ben oui, effectivement, je me répète, je suis désolé, mais la réalité est têtue, elle est là. Et donc, effectivement, je ne fais que redire la réalité et il peut y avoir des redites d'une année sur l'autre.

Vous avez cité, Madame MOREL, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je peux vous citer sur la section investissement, pour illustrer mon propos, ce qui montre le sous-investissement chronique : « *les différentes versions ultérieures du PPI portaient sur une durée de 5 à 6 années, à l'exception de la fin de mandature* […] *compte tenu des élections, ces projections portaient sur un volume d'investissement annuel compris… »* donc on parle du PPI, pas du réalisé « *… entre 4,5 et 5 M€ par an.*» Nous, aujourd'hui, on est à 11 en moyenne en réalisé, et en projection on est à un petit peu plus parce que, vous l'avez dit, on ne réalise jamais tout ce qu'on prévoit et on n'est jamais facturé à hauteur de 100 % des réalisations. Voilà, je n'en dirai pas plus.

Sur le comparatif, vous avez les documents de l'année dernière. La comparaison, elle est facile à faire. Je ne vois pas où est le manque de transparence. C'est aussi simple que ça. Et puis donc, rendez-vous au mois de juin pour faire le bilan de l'investissement sur les différents mandats.

Intervention de M. le Maire

Merci, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ok. Donc, délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes POUR :
LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET

Votes CONTRE :
LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »
M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

LISTE « LES ECOLOGISTES »
Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR

LISTE « PCF »
Mme Stéphanie VELLA

Abstentions :
LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"
M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI

DÉLIBÉRATION N° 9 :

FINANCES
Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise et au grand désarroi de notre opposition, parce que vous l'avez souligné à juste titre, d'aucuns auraient préféré que nous augmentions les impôts locaux, les impôts n'augmenteront pas à Bron du fait de l'augmentation des taux, ils restent stables.

Donc, je vous demande, sans en dire plus :

- **DE RETENIR** pour l'année 2025 les taux d'imposition suivants :

    - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et locaux meublés : 21,34 %
    - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,20 %
    - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,21 %

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai oublié, mais je crois que la Métropole a augmenté les impôts très significativement sur la Contribution Foncière des Entreprises.

Intervention de M. le Maire

Oui, alors que la Région a refusé.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, de plus de 30 M€, je crois, de mémoire. 30 M€ d'augmentation d'impôts. Du coup, voilà, à chacun son mode de gestion. Mais je me permettais cette petite digression tout à fait locale.

Intervention de M. le Maire

Alors que la Région avait refusé. Donc, on ne martèle pas d'augmentation d'impôts. C'est aussi ça protéger les Brondillants.

Y a-t-il des interventions ? Madame VELLA, chère Stéphanie.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Oui, je suis d'humeur taquine ce soir. Effectivement, chacun son mode de gestion, Monsieur DUBIEF. On le sait, les communes sont en difficulté avec les baisses des dotations de l'État. Il faut pour autant essayer de maintenir du service public, il faut rénover, puisque certaines apparemment ont des dettes patrimoniales énormes.

En termes de recettes, les communes fut un temps, elles avaient ce qu'on appelait la taxe professionnelle. Et effectivement, elle a été également supprimée. Et me semble-t-il, je ne veux pas dire de bêtises donc je parlerai au conditionnel, il me semble qu'elle a été supprimée sous le gouvernement de Monsieur SARKOZY. Donc, effectivement, chacun son mode de gestion. C'est-à-dire que, par exemple, comme levier aujourd'hui, pour renflouer un peu les caisses, on pourrait rétablir la taxe professionnelle sans pour autant continuer à faire du foncier à hauteur de 31 %, puisque l'impôt foncier, certes, concerne les propriétaires ou les accédants à la propriété, mais c'est pas parce qu'on accède à la propriété ou qu'on est propriétaire qu'on est riche forcément, par rapport aux entreprises qui, parfois, peuvent se dégager des bénéfices énormes.

Donc voilà, effectivement, chacun son mode de gestion, Monsieur DUBIEF. Mais, encore une fois, j'espère qu'on pourra échanger d'ici la fin du mandat pour étudier tout ça de près. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Stéphanie, et merci pour votre humeur taquine. On ne va pas refaire le débat des sociétés aujourd'hui, mais je pense que toutes les entreprises ne dégagent pas des centaines de millions de bénéfices, de dividendes, et elles ne sont pas toutes cotées au CAC 40, c'est important de le dire. La très grande majorité du tissu économique, et je parle sous le contrôle de mon adjoint à la vie économique, qui est sur son téléphone, ce sont des petites et moyennes entreprises qui ont du mal à finir les fins de mois, et ce sont quand même elles qui créent aussi les richesses, l'emploi, et qui font tourner l'économie. Donc l'entreprise, il ne faut pas voir ça comme le méchant prédateur.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Oui, mais bon, DECATHLON, LEROY MERLIN fut un temps…

Intervention de M. le Maire

Oui, il y en a, mais l'entreprise avec deux salariés il y en a aussi, et ça représente la grande majorité.

Alors, ensuite, pardon, on en était où ? Monsieur PÉNICAUD ? Oui, c'est bon, non, non, pas Monsieur PÉNICAUD, pardon.

Donc, on passe au vote, c'est ça ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité. Donc, tout le monde approuve le fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

FINANCES
Régularisation d'amortissements d'immobilisations réalisés sur exercices antérieurs

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération taquine, celle-ci aussi. Je me permets de corriger mon propos, c'est 18 M€ de hausse d'impôts sur les entreprises pour le compte de la Métropole.

Là, c'est une délibération tout à fait technique, du coup je passe très vite. C'est une régularisation d'amortissements d'immobilisations sur les exercices antérieurs.

Et donc, je vous demande :

- **D'ACCEPTER** d'effectuer les écritures de régularisation comptable au débit du compte 28088 et au crédit du compte 1068. Il s'agit d'une opération non budgétaire qui rectifiera une erreur d'amortissement concernant le compte 2088.

Et pour tout le monde, on parle de 17 000 €.

Intervention de M. le Maire

Pas d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Monsieur le Maire, juste pour vous dire que je suis obligé de partir, j'ai donné mon pouvoir à Monsieur MAZANA.

Intervention de M. le Maire

Ok. On le note bien Nathalie. Très bien, bonne soirée.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

FINANCES
Budget annexe du cinéma – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Du coup, comme pour la Ville, on vous demande de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024.

Le résultat de la section d'investissement est de 38 000 €, de la section de fonctionnement de 29 000 €, et les restes à réaliser représentent 1 765 €.

Il est proposé, au regard des besoins en fonctionnement du cinéma, d'affecter l'intégralité du résultat positif de 29 000 € au compte résultat reporté pour financer la section de financement. Et la même chose pour l'investissement. Donc, les 38 000 € que je mentionnais tout à l'heure iront dans le compte solde d'exécution d'investissement pour financer les opérations d'investissement à venir.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

FINANCES
Budget annexe du cinéma Les Alizés – Budget primitif pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Comme pour la Ville, c'est tout pareil. Du coup, les points centraux peut-être sur ce budget, c'est le versement de la subvention de 170 000 € pour le fonctionnement tel que prévu dans la délégation de services publics. Et peut-être le point saillant, c'est un budget d'investissement de 105 000 € qu'on va verser pour la rénovation des projecteurs numériques qui risquent de tomber en panne, et comme le cinéma fonctionne bien et est très fréquenté, on ne veut pas prendre le risque qu'ils tombent en panne et donc on préfère les renouveler. Ils avaient 15 ans d'âge, donc il est temps de les renouveler.

Donc, je vous demande :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025,

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention de 170 000 € en fonctionnement, et d'une subvention de 105 000 € en investissement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget,

- **DE DÉLÉGUER** à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre.

Et Monsieur le Maire, s'il y a lieu, informera le Conseil Municipal.

Intervention de M. le Maire

En toute transparence.

Merci Marc. Y a-t-il des interventions ? Claire, c'est à vous.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Oh, ce sera court, très très court. Hormis une posture partisane de votre part, nous ne voyons pas l'avantage financier d'avoir passé les Alizés en délégation de service public.

On connaît la rengaine, c'est la raison pour laquelle nous nous opposons à ce budget, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

A la fin du mandat, l'économie pour les Brondillants sera d'un demi-million d'euros. Je ne vais pas en dire plus. Les Brondillants auront économisé un demi-million d'euros, et en parallèle, je laisse la parole à Pascal.

Intervention de M. le Maire :

Une petite somme…

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Merci Marc.

Je viens de recevoir les chiffres de 2024. Vous savez que le cinéma, les entrées, tous les cinémas de France avaient baissé après le Covid. C'était un problème et ça remonte vraiment très régulièrement. Aujourd'hui, avec 4 salariés, je vous rappelle que vous étiez quand même à 5,7 salariés sous votre mandature, on est aujourd'hui à 4 et on fait 58 350 entrées. Le chiffre d'affaires est en augmentation également de plus de 5%. Alors, on a légèrement augmenté le tarif basique, mais on le laisse pour les abonnements malgré tout. Ce qui fait qu'on arrive quand même à des chiffres considérables. On maintient toutes les activités précédentes, on augmente. Et puis, je voulais juste rajouter un petit truc qui ne me plaisait pas beaucoup, et pourtant c'est un fait, aujourd'hui, rien qu'en confiseries, ce n'est qu'un démarrage, mais ils font 21 000 €. C'est toujours bon à prendre. Donc en fait, ils sont prêts à développer toutes les activités, les activités publicitaires également, ils travaillent aussi là-dessus, la location du cinéma, toutes ces choses qui se faisaient assez peu finalement et qui, maintenant, leur permettent d'avoir un contexte économique de plus en plus favorable.

Intervention de M. le Maire

Donc, en résumé, d'ici la fin du mandat, depuis qu'on l'a passé en DSP, on aura économisé 500 000 €, peut-être un peu moins, mais entre 400 et 500 000 €. Ben, c'est l'argent des Brondillants quand même. Si vous considérez que c'est une petite somme, Madame DURAND-MOREL, je pense qu'on n'a pas la même échelle de valeur, pour un niveau d'entrée au même niveau qu'avant le Covid. Et je rappelle quand même que, pendant le Covid, alors que le cinéma était fermé, ils s'étaient fait voter l'augmentation des salaires là-bas, avec l'argent des Brondillants. J'avais juste aussi un besoin de le redire.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes POUR :
LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET

Votes CONTRE :
LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »
M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

LISTE « LES ECOLOGISTES »
Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR

LISTE « PCF »
Mme Stéphanie VELLA

Abstentions :
LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"
M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI

DÉLIBÉRATION N° 13 :

AFFAIRES SOCIALES
Centre Communal d'Action Sociale - Budget Primitif 2025 – Demande de subvention de fonctionnement

RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, une subvention est attribuée au CCAS pour assurer son bon fonctionnement. Le CCAS répond aux besoins de la population et s'exerce envers tous les âges. Les seniors peuvent solliciter le CCAS pour des services à la personne, comme le service d'aide à domicile, le portage de repas, l'inscription au registre canicule pour veiller à ce que tout se passe bien pendant les grosses chaleurs, mais aussi tout au long de l'année pour vaincre l'isolement, et proposer aux plus dépendants nos structures municipales pour bien vieillir à Bron. Le Pôle senior, c'est aussi un panel d'animations, comme les sorties à la journée pour visiter les curiosités de notre région, des concours de coinche, des thés dansants, des karaokés, un forum senior, le spectacle du printemps qui se déroule sur trois jours, et pour terminer l'année, la distribution de colis gourmands qui sont très appréciés par nos anciens.

L'action du CCAS, c'est aussi l'accueil des jeunes enfants qui ne cesse de se développer avec la construction de la nouvelle crèche à Terraillon prévue fin 2026. Des festivités sont aussi proposées aux tout-petits, comme Mon Tout Premier Festival qui se déroule en ce moment dans différents lieux de la Ville pour accueillir un large public dans différents quartiers. Des spectacles de Noël ont lieu dans nos crèches avec la distribution d'un livre pour chaque enfant. L'action du CCAS, c'est aussi l'accompagnement des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans dont l'environnement familial ou social ne permet pas une réussite scolaire. En 2024, 123 garçons et 109 filles ont bénéficié de ce programme de réussite scolaire avec un suivi personnalisé.

Enfin, l'action du CCAS c'est aussi la solidarité envers tous les âges. La mutuelle communale, comme on en parlait, mise en place en janvier 2024, compte aujourd'hui 400 adhérents, et il faut savoir que pour 25 % de ces adhérents, il s'agit de leur première mutuelle, ce qui répond bien à une attente de la population.

Le pôle solidarité du CCAS renforce sa lutte contre la précarité énergétique, sur le non-recours au droit pour le chèque énergie, et propose tout un programme dès le mois de mai sur les écogestes pour réaliser des économies d'énergie et donc budgétaires pour un large public.

Cette subvention représente pour cette année 35,03 % de ce budget. Le montant de la subvention demandée pour 2025 est présenté en baisse de 1,53 % compte tenu du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2024 et de l'évolution prévisible des recettes propres d'exploitation. Ainsi, le CCAS sollicite une subvention municipale de 2 575 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 575 000 € au titre de l'exercice 2025,

- **PRÉCISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2025 de la commune,

- **DONNER** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Je vous en remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie.

Des interventions ? Alors, Madame DURAND-MOREL, Monsieur PÉNICAUD et Monsieur COURT.

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Alors, bravo pour la mutuelle communale avec ses 400 adhérents, c'était une belle idée.

Le vote de la subvention d'équilibre du CCAS aurait été l'occasion de redéfinir enfin un statut spécial pour les mères célibataires qui sont majoritairement précaires. Je sais, je le dis à chaque fois, je le répéterai. Elles ont accumulé les échecs. Parmi leurs enfants, un enfant sur trois n'a jamais vu la mer, mais il n'a jamais vu la montagne non plus. Il ne partira pas en vacances en juillet et août, mais avec un peu de chance il sera pris en charge par le Secours Populaire pour une semaine. C'est déjà ça. Ces familles représentent 25 % des familles françaises. Les mères qui travaillent à 80 %, mais qui ont des postes à temps partiel subis, sont plus pauvres que les pères solos. Il y en a quelques-uns des pères solos, mais eux sont en général propriétaires de leur logement ou de leur voiture. Et on le sait, les foyers monoparentaux sont en hausse depuis les cinq dernières années.

Alors, pour rétablir un semblant d'égalité, le CCAS devrait s'en servir, mais il ne s'en sert pas.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Alors, ça ne sera pas tant une intervention qu'une question sur un point précis qui est celui de la Cité Éducative, sur laquelle nous contractualisons depuis 2022. On arrive en fin de premier cycle, et il me semblerait intéressant qu'on puisse avoir des informations, s'il y en a, sur quel sera l'avenir. J'ai cru comprendre que c'était quelque chose qui allait pouvoir se reconduire, et en tout état de cause il est relativement, et on m'en fait souvent la remarque, y compris par rapport à des gens qui accueillent de façon très bienveillante celle-ci, qu'il peut paraître parfois un petit peu opaque pour les élus et pour les citoyens sur ce qui est réellement porté par cette Cité Éducative. Donc, j'ai à la fois une question sur quid pour l'avenir ? Est-ce qu'on va rester sur un portage CCAS s'il y a une reconduite, parce qu'il y avait l'alternative Caisse des écoles, et vous savez que c'est des discussions qu'on a eues, j'ai souvent pu plaider pour qu'on envisage la Caisse des écoles, mais est-ce que vous êtes satisfaits de ce portage CCAS ? Est-ce que vous pensez qu'il est fonctionnel ? Et je souhaitais demander à Madame la 1ère adjointe, Présidente de la commission, parce que je ne pense pas que le Conseil Municipal pour le public ça soit… il pourrait y avoir une présentation succincte de ce qui a été financé par cela durant les trois dernières années, mais sans doute une présentation plus détaillée qui puisse être faite en commission par le porteur de la Troïka.

Et j'en profite pour faire un hommage assez appuyé à deux personnalités, une directement liée à la Cité Éducative, qui est Monsieur GOUJON, qui a été muté et qui ne porte plus ça, mais dont vraiment je veux saluer devant tout le monde le travail exceptionnel qu'il a fait sur ce projet-là avec l'ensemble des acteurs de la Ville. Et j'ai une petite pensée pour quelqu'un aussi qui a été proviseur du Lycée Jean-Paul Sartre, qui nous a quittés il n'y a pas si longtemps, Eric BELOT, qui entre-temps avait été Maire de Neuville, je profite de ça pour avoir une petite pensée pour lui.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Oui, merci. Je voulais également interpeller sur le sujet de la Cité Éducative puisque c'est un sujet qui a été brièvement abordé lors du vote du budget du CCAS cette semaine.

Effectivement, comme l'a dit Monsieur PÉNICAUD, c'est une action qui est portée administrativement et financièrement par le CCAS, mais ce n'est pas lui qui le pilote. Et c'est une belle opportunité d'un montant conséquent de plusieurs centaines de milliers d'euros, de soutien aux habitants des quartiers politiques de la Ville. Et il nous semblait important effectivement d'avoir, arrivé à mi-parcours, un bilan d'étape qui soit communiqué plus largement à l'ensemble du Conseil Municipal. Donc, je voulais aussi vous interpeller sur ce sujet. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Tarik, notre adjoint Education.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Bonsoir à tous. Je vais répondre sur la partie Cité Éducative. Et par la même occasion, je vais annoncer la bonne nouvelle parce que c'est vraiment tout frais. Donc oui, il y a un renouvellement du label Cité Éducative, pour 3 exercices, sur une enveloppe d'environ 900 000 € sur 3 ans, avec un focus un peu plus spécifique sur la petite enfance notamment, ça va faire plaisir à Valérie, et la prise en charge aussi de tout ce qui est problématiques santé et également tout ce qui est l'accompagnement des 16-25 ans sur l'orientation, je pense que ça te fera plaisir, François-Xavier. On a par ailleurs une réunion de bilan, je crois, sur mai, avec le délégué du Préfet, avec la sous-Préfète. Donc, je pense que par la suite, on pourra vous faire un petit focus un peu plus détaillé sur tout ce qui a été déjà financé et les accompagnements qu'on a faits avec Cité Éducative.

En tout cas, c'est un label et des financements qui sont extrêmement importants et qui permettent effectivement d'accompagner l'ensemble des dispositifs qu'on a aujourd'hui sur la partie politique de la Ville.

Je remercie à ce titre Monsieur GUIOCHET qui a pris la place de Monsieur GOUJON à Théodore-Monod, et puis les bonnes relations qu'on entretient avec le délégué du Préfet. C'est un vrai dispositif important pour la Ville.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik. Valérie, un élément de réponse ?

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Juste sur les femmes monoparentales, Madame DURAND-MOREL, en fait le CCAS s'occupe du public célibataire sans enfants. Vous savez très bien que c'est la Métropole qui s'occupe du public des familles avec des enfants.

Toutefois, je reste quand même sensible sur ce sujet.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

ACTION EDUCATIVE
Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération purement technique, comme on peut en passer régulièrement, et qui est uniquement liée à la modification du périmètre scolaire à la construction sur la ZAC de Terraillon.

Un petit schéma vous a été joint en annexe. Donc, les enfants résidant rue Jeanne Barret, rue Clémence Lortet, et rue des Étoiles se verront scolarisés sur Jean Moulin.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le nouveau périmètre scolaire,

- **DIRE** que les périmètres, tels que définis par la délibération n° 20241212DEL40, sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik. Des questions ?

Monsieur BOUABDALLAH, c'est à vous.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Effectivement, Tarik, c'est une délibération technique, mais j'ai tout simplement une petite question, ce n'est pas une intervention.

Vous avez cité les trois rues concernées. Quel est l'élément le plus déterminant qui vous a poussé à faire le choix d'affecter ces trois rues au groupe scolaire Jean Moulin ? Sachant qu'elles sont plus proches de Pierre Cot, me semble-t-il. On a bien vu que c'était une répartition des effectifs entre les deux écoles. La sociologie change, l'urbanisme change, effectivement le quartier change complètement, il s'est métamorphosé. Mais il me semble qu'elles sont plus proches, si je ne me trompe pas, de Pierre Cot que de Jean Moulin. Est-ce que c'est une affaire juste d'effectifs ou de sociologie ? C'est juste une question sans polémique.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Il n'y a pas de souci, Monsieur BOUABDALLAH, je vais vous répondre là-dessus. C'est tout simplement aussi dans une volonté de mixité sociale et puis de travaux, notamment les travaux qu'on effectue sur ces écoles. C'est ce qui nous anime aussi au quotidien, de faire de la mixité sociale. Voilà le pourquoi du comment.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

C'est ce que je voulais entendre, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci à tous les deux.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

JEUNESSE
Attribution du Prix de la Ville

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville attribue chaque année des primes aux bacheliers, et également ce qu'on appelle les Prix de la Ville, c'est aux classes de 3ème, Segpa et terminale des collèges et lycées de la Ville, sur proposition des chefs d'établissement.

7 élèves sont primés et, habituellement, ils reçoivent des bons d'achat pour des livres à la librairie. Donc, on a souhaité faire évoluer un petit peu, puisque la majorité n'utilisait pas en totalité ces bons, et créer des lots d'une valeur de 140 €, le montant ne change pas, en y intégrant toujours une partie livre mais également, pour mettre en avant nos équipements publics, en rajoutant des places au Jack Jack, à la MJC, à Albert Camus, des places à la piscine, au cinéma, afin de valoriser aussi nos équipements publics et inciter les jeunes Brondillants à les fréquenter. Voilà le pourquoi de cette délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution d'un lot de cadeaux d'une valeur de 140 € à chacun des 7 élèves qui remportent le Prix de la Ville, sur proposition des chefs d'établissement.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Juste une petite demande, Monsieur l'adjoint à l'Éducation, j'ai peut-être loupé le truc, mais vous parliez tout à l'heure des Prix pour les bacheliers. Si ma mémoire est bonne, vous faites également un Prix pour les apprentis, et vous ne l'avez pas mentionné. Otez-moi d'un doute, vous ne l'avez pas supprimé ?

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Non, non, on ne l'a pas supprimé. Il est effectivement dedans.

Intervention de M. le Maire

Pareil, Stéphanie, si Vénissieux… s'il y a des choses à prendre dans la politique de récompenses, on est preneurs.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

COMMERCE
Bail commercial pour le local situé 148 bis avenue Franklin Roosevelt

RAPPORTEUR : MME NATHALIE BRAMET REYNAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2020, la Ville de Bron s'engage activement dans la préservation et l'amélioration du cadre de vie de son centre-ville.

Dans cette optique, un ensemble d'actions et d'outils ont été mis en place afin de renforcer le tissu économique local et offrir des services et des commerces de proximité de qualité. Ceux-ci passent notamment par une veille active sur les mutations et les implantations commerciales, mais également par des actions ponctuelles de maîtrise immobilière, telles que nous avons pu le faire sur l'ancienne brasserie de l'Hôtel de Ville en 2022, qui est devenue le Kajiro Sushi.

Aujourd'hui, devant la vacance depuis plusieurs mois du local commercial ex-traiteur boucherie des 4 Épices, situé au 148 bis avenue Franklin Roosevelt, la mairie de Bron souhaite se positionner pour conclure un bail commercial, de façon à maîtriser le devenir de ce commerce. La propriétaire des murs est Madame Marie-Thérèse GENET, domiciliée au 1 rue Roger Salengro à Bron. Une fois titulaire du bail, la commune recherchera activement un nouveau commerçant.

Le bail commercial d'une durée de 9 années, à signer entre le propriétaire et la commune de Bron, portera sur ce local d'environ 67 m^2 et une cave, je vous passe les lots. Il sera conclu moyennant un droit au bail d'un montant maximum de 20 000 € et un loyer annuel H.T. de 12 000 € complété des charges chauffage, eau froide, estimées à date à environ 2 000 € H.T. par an. Ce bail inclura au profit de la Ville une faculté de sous-location, l'ensemble des frais inhérents au bail seront à la charge de la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature du bail commercial pour le local situé au 148 bis avenue Franklin Roosevelt à Bron, selon les conditions ci-après exposées,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Merci Nathalie. Des interventions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée, et c'est effectivement une bonne nouvelle.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

On va enchaîner quelques délibérations sur l'attribution de subventions aux associations. Donc, certains d'entre vous devront sortir. On commence par la numéro 17.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants de subventions au titre de l'année 2025 pour les associations répertoriées dans le tableau qui est joint à la délibération.

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le versement de ces subventions.

Intervention de M. le Maire

Y-a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE
Association culturelle Bron Cumbernauld- Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Pascal MIRALLES et à Françoise KIRASSIAN de sortir momentanément.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Avec vigilance et bienveillance, je vous demande :

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention de 485 € à l'association de jumelage Bron Cumbernauld.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

VIE ASSOCIATIVE
Association Bron Talavera de la Reina – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Pascal et à Marion CARRIER de sortir, et à Françoise KIRASSIAN de revenir.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

De la même façon, je vous demande :

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention de 400 € à l'association de jumelage Bron Talavera de la Reina.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Merci Jacques pour le travail fait avec Grégory BRUNET au sport. Je précise que cette année le montant des subventions aux associations est resté stable malgré la conjoncture extrêmement difficile que nous connaissons. Merci à tous.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Je demande à Pascal MIRALLES-FOMINE et à Marion CARRIER de réintégrer la séance.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

VIE ASSOCIATIVE
Club de pétanque Bron Terraillon – Attribution de subvention pour l'année 2025 – Mondial de pétanque de la Ville de Bron

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Cette délibération va faire énormément plaisir à Madame VELLA.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du Mondial de la pétanque qui se déroulera cette année, avec deux semaines d'avance, les 29, 30 et 31 août, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 9 000 € au club de pétanque Bron Terraillon au titre de l'organisation du Mondial de pétanque de la Ville de Bron 2025.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Grégory. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

INSERTION
Convention-cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable avec la MMI'e

RAPPORTEUR : MME SONIA GRANDSERRE

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues et bonsoir cher public.

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a validé la convention de partenariat entre la MMI'e, Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, et la Ville, pour la période 2024-2026.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle, la Ville intègre dans certains marchés publics des clauses sociales. Ces clauses permettent de garantir un accès à l'emploi pour les publics éloignés du marché du travail, et de soutenir les entreprises engagées dans une démarche responsable. Afin d'assurer un suivi optimisé des clauses sociales, il est proposé de s'appuyer sur la MMI'e, en charge, sur le territoire de la Métropole de Lyon, d'accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales pour les marchés. Ainsi, la MMI'e possède le rayonnement, l'expertise, les outils et les professionnels formés et expérimentés à cet effet.

Pour cette gestion, la Ville versera à la MMI'e une participation financière dont le montant sera défini annuellement en fonction du volume annuel de la mission.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de coopération pour la mise en oeuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Sonia.

Des questions ? Monsieur PÉNICAUD. Monsieur COURT aussi.

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Simplement, une observation. On est là sur un travail qui est extrêmement important, on insiste souvent dessus, c'est très compliqué de trouver des activités supports à des démarches d'insertion. On sait que ça crée un surcoût sur telle ou telle activité de pouvoir prendre une personne qui a besoin d'une démarche d'insertion parce qu'il faut pouvoir l'accompagner socialement, humainement, il faut pouvoir accompagner le professionnel, et pour autant, c'est absolument essentiel et c'est l'un des rares leviers aisés, j'ai envie de dire, notamment dans la commande publique, que de pouvoir avoir ces activités supports à l'insertion.

Donc, il faut absolument que ce travail perdure. Jusqu'ici, il était porté par un agent des services qui travaillait à la fois pour la Ville de Bron et la MMI'e et qui, d'une certaine manière, avec notre service urbanisme, on avait eu l'occasion d'en échanger avec Raphaël SULTANA vers lequel je me tourne sur le sujet, parce que souvent, on a besoin d'avoir vraiment une implication de tous les services, et notamment de nos services urbanisme et techniques, pour prendre en compte le fait qu'il faut pouvoir mobiliser ces clauses d'insertion, projet après projet, de façon ambitieuse. Et on sait que sur ces projets, il ne faut pas qu'il y ait un temps de retard. Je dis ça parce que je crois que dans la contractualisation avec la Maison Métropolitaine sur le sujet, qui va nous permettre sans doute de monter en expertise sur le sujet et en ouverture d'esprit sur les mécanismes qui peut y avoir et qui peuvent être un peu plus originaux, il y a tout de même un risque de distanciation entre les deux niveaux d'agence, ceux de la Ville et ceux de la Métropole. Et je fais un appel là-dessus, parce que prévenir est mieux que guérir, à ce que

vraiment ce service de la Métropole puisse de façon extrêmement récurrente, et je trouve qu'il faudrait même que ça figure clairement dans cette convention, venir rencontrer les agents des services urbanisme de la Ville pour ne pas créer cette distance, qui encore une fois était d'un étage avant, là sera d'un peu plus d'un étage, donc il ne faut pas que cette distance géographique devienne une distance de travail.

Ce sera mon point de vigilance sur le sujet sur lequel je fais confiance à Sonia, et je me tourne vers elle là-dessus pour que ce travail puisse être fait.

Je remercie au passage pour les réponses qui nous avaient été données par Madame la Directrice sur le sujet, et l'occasion aussi de mentionner ses nouvelles fonctions dans nos services, je ne doute pas du travail de toute l'équipe auprès de Sonia en ce sens.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci. Nous voulions également saluer l'implication de Madame GRANDSERRE qui porte activement ces projets sur l'insertion sociale et l'emploi.

Nous nous réjouissons de cette convention élaborée avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion, permettant un travail efficace en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en situation difficile. Les clauses d'insertion garantissent un volume d'emploi et des conséquences qui pourront bénéficier aux habitants de Bron. L'embauche de personnes en insertion constitue un surcoût à court terme, mais c'est un investissement social à long terme en permettant à ces personnes de sortir des minima sociaux et d'avoir leur propre revenu d'activité.

A ce sujet, pourriez-vous nous indiquer combien de marchés ont déjà bénéficié des clauses d'insertion depuis le début du mandat ?

Nous voterons favorablement cette convention proposée avec la MMI'e, avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Sonia, des éléments de réponse ?

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Je vais répondre à François-Xavier. Concernant le suivi de ces clauses, il est prévu justement qu'il y ait une personne référente, et ce sera quand même toujours la coordinatrice emploi insertion. Tout ça est bien réfléchi, ça a été vu avec le service, donc je suis rassurée sur la suite avec cette convention. Je rappelle simplement que la gestion et le suivi de ces clauses sociales étaient chronophages pour la coordinatrice emploi insertion, et que ça va lui dégager quand même énormément de temps pour pouvoir se consacrer justement au cœur de sa mission, qui est de développer des actions en faveur des Brondillants qui en ont besoin.

Monsieur COURT, je n'ai pas la réponse à votre question concernant le nombre de marchés, mais je peux vous la transmettre après avoir pris information auprès des services.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée. Merci Sonia.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

PERSONNEL
Choix d'une convention de participation pour le risque «prévoyance» et mandat donné au Centre de Gestion pour mener la procédure de mise en concurrence

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL ne prendra pas part au vote.

Marc, c'est à toi.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit pour tout le monde du risque prévoyance, donc les risques santé, les frais occasionnés par une maternité, ou les risques incapacité de travail.

Aujourd'hui, moins d'un agent sur deux à Bron souscrit à cette prévoyance. L'idée de cette délibération est donc de faciliter l'accès à cette prévoyance parce qu'elle est importante. Je tiens à dire également que Bron, Claire, était en avance sur le sujet, puisque c'est mis en place depuis 2012, et il s'agit là de toiletter le dispositif pour permettre au plus grand nombre d'en profiter, puis de massifier en passant par le Centre de Gestion.

Je vous propose :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion pour mener pour son compte la procédure de mise en concurrence,

- **DE L'AUTORISER** à communiquer au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la mise en concurrence,

- **DE PRENDRE ACTE** que cette adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence,

- **DE PRENDRE ACTE** que la participation brute mensuelle par agent sera due à date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

PERSONNEL
Tableau des emplois permanents - modifications

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Je ne vais pas être très long, juste pour dire qu'aujourd'hui, le tableau des emplois permanents permet de recenser 424,75 agents. Il était l'année dernière, à la même époque, de 515, donc il y a un écart de 9. Quel est cet écart de 9 ? C'est intéressant. Comme je le disais tout à l'heure, lors du budget, nous sommes dans une ville en développement, et il va falloir que l'équipe pédagogique et d'entretien de l'école Badinter soit mise en place. Et donc, il faudra 5 agents, ainsi qu'un agent de la médiathèque, puisque la médiathèque des Genêts, qui sera également la médiathèque du groupe scolaire, sera agrandie. Il y a la création d'un poste pour le suivi du marché restauration qui est stratégique pour nous, et c'est un gros marché, c'est un des plus gros postes de dépenses après l'énergie pour la Ville. Et puis, deux emplois tremplins, j'en avais parlé la dernière fois, qui permettent d'assurer un parcours professionnel aux agents. Donc, ces emplois n'ont pas vocation à être toujours pleins, mais à servir à des reconversions professionnelles pour accompagner les agents qui sont très attachés au territoire, et pour nous, c'est important de les aider en cela. Donc aujourd'hui, tous nos postes d'emplois tremplins sont pleins, donc on en crée des supplémentaires. Donc, ce n'est pas des dépenses supplémentaires d'une manière très concrète. Et puis un, Martine, pour le Conseil Local de Santé dont j'ai parlé tout à l'heure. Voici pour les écarts.

Donc, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois tel que je viens de vous le présenter et qui est joint en annexe,

- **DE DÉCIDER** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, on pourra recruter un agent contractuel,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire tous les recrutements contractuels pour un besoin occasionnel et saisonnier,

- **D'ABROGER** les délibérations précédentes.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

PERSONNEL
Remisage à domicile des véhicules de service – Actualisation de la liste des postes concernés

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

C'est une délibération qu'on voit régulièrement. Elle a été toilettée pour remettre à jour la liste des postes concernés par le remisage à domicile, ce qui ne veut pas forcément dire que les postes concernés ont un véhicule remisé à domicile.

Donc, je vous propose de bien vouloir :

- **METTRE A JOUR** la liste telle que mentionnée dans la délibération.

Intervention de M. le Maire

Peut-être Marc, juste rappeler quand même un élément de contexte. En 2021, la commune avait délibéré pour la première fois pour encadrer justement le remisage à domicile des véhicules de service. Et je me permets de rappeler que la délibération, à l'époque, avait été prise en urgence, en 2021, suite à la remarque de la Chambre Régionale des Comptes. Donc aujourd'hui, la délibération ne fait que remettre à jour la liste des emplois pour lesquels un remisage à domicile est possible.

Y a-t-il des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
Mandat spécial pour un déplacement à Meghri en Arménie du 30 mai 2025 au 6 juin 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très honoré de présenter cette délibération au titre du lien profond qu'a la France avec l'Arménie et ce pays a besoin de soutien.

La France est le premier pays à avoir reconnu le génocide arménien en 2001 et c'est un pays francophone. Les liens sont effectifs. On a accueilli, Monsieur le Maire, deux stagiaires à Bron, pas qu'à la Ville, mais également dans une entreprise brondillante et pour dire que ce jumelage prend corps et pour qu'il prenne corps, il faut se rencontrer.

Donc, je vous demande :

- **D'ACCORDER** ce mandat spécial à Monsieur le Maire, à Madame Martine CHAREYRE et à Monsieur Pascal MIRALLES-FOMINE, qui se rendront à Meghri du 30 mai 2025 au 6 juin, dans le cadre du jumelage,

- **DE PRÉCISER** que Madame CHAREYRE et Monsieur MIRALLES-FOMINE resteront sur place à leur frais jusqu'au 10 juin, et que le retour du 10 juin sera effectué dans le cadre du mandat spécial,

- **DE PRÉCISER** que la délibération vaut ordre de mission,

- **DIRE** que les dépenses résultant des frais réellement payés sur présentation de justificatifs leur seront remboursées selon les modalités indiquées.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ? Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons que la Région ait eu cette initiative qui ne manque pas de courage, et dont nous n'avons été informés que tardivement et très mal. Mais bon, passons.

Alors, figurez-vous que nous aussi on aimerait bien découvrir, comme nous le faisions naguère avec notre opposition. Mesdames et Messieurs EYMERIC, BOULARD, MIRALLES-FOMINE, CRISTIN et Marie-Agnès ROUX, tout ce beau monde est allé sentir, voir et goûter l'esprit des villes jumelles, et nous étions fiers de partager ces rares moments plutôt privilégiés ensemble.

Or là, avec votre majorité, personne parmi nous n'est pressenti. Nous n'irons pas avec vous pour connaître Meghri, ses poiriers sauvages et ses faisans du Caucase. On ne le mériterait donc pas ? Est-ce donc un privilège réservé à la majorité que de représenter Bron, de connaître et marcher dans une ville jumelle sur les deniers publics ? Il me semble que nous sommes élus comme vous, et nous représentons nous aussi une partie des Brondillants, car nous n'avons perdu qu'à 194 voix, il est tout de même urgent de le rappeler. Ceux qui étaient invités naguère ont-ils perdu la mémoire ? Ils nous oublient ? Sachant que, par ailleurs, l'idée du jumelage reste fragile pour certaines villes, on le sait… (coupure micro)

Intervention de M. le Maire

Bien, je pense que le sujet de l'Arménie est un sujet qui tient à cœur à beaucoup de Brondillants, beaucoup de Français d'origine arménienne, et je sais qu'il y en a dans cette salle ce soir, pour ne pas s'adonner à ces petites polémiques.

On n'y va pas pour boire ou goûter je ne sais quoi, on y va dans un cadre de travail, dans le cadre de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Comme on vous l'avait dit à l'époque, on est à peu près une dizaine de villes de la Région Auvergne Rhône-Alpes à avoir conclu un jumelage, c'est même un partenariat parce que ça va au-delà du jumelage entre une ville arménienne et nous. Et là, c'est la première fois que je m'y rends, je ne vois aucun inconvénient à ce que les prochaines fois, vous ou quelqu'un d'autre puissiez nous accompagner pour, j'espère, autre chose qu'uniquement boire et goûter.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

SPORT
Adhésion 2025 de la Ville à l'ANDES – Association Nationale des élus en charge du sport

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Avant dernière délibération concernant le sport et qui tient particulièrement à cœur à mon formidable adjoint aux sports, Grégory BRUNET.

Tarik est parti, il donne procuration à Grégory BRUNET.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose de voter pour l'adhésion 2025 à l'ANDES, l'Association Nationale des Elus en charge du Sport. Afin de faire bénéficier la collectivité, et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES, ce qui permet d'échanger sur différents sujets et de partager les expériences.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants. Conformément au dernier recensement du mois de janvier 2024, notre commune compte 42 819 habitants, soit une cotisation annuelle de 512 € pour cette adhésion.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **ADHÉRER** à l'association ANDES à compter de 2025,

- **APPROUVER** le versement de la cotisation correspondante, soit un montant de 512 €,

- **DESIGNER** Monsieur Grégory BRUNET, Maire-adjoint délégué aux sports, comme représentant de la collectivité de Bron, au sein de cette association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

C'est une remarque, et je ne doute pas de la pertinence pour l'élu concerné à la collectivité d'avoir un espace de travail de ce type-là. Le fait est que votre majorité avait décidé de se retirer d'une autre association qui est le Réseau français des Villes Éducatives, considérant que, justement, il n'y avait pas d'utilité à ce genre de coopération, qui peut se justifier parfois, il y a des associations de ce type-là sur à peu près tous les périmètres de délégation des élus qui en disposent, pas tous, mais en très grand nombre, et donc il me semble souhaitable qu'il y ait une réflexion. On n'est pas sur des montants qui sont énormes, tu l'as dit, c'est 512 €, et en réalité, je sais que quand je me déplaçais par exemple dans le cadre des rendez-vous du RFVE, c'était toujours à mes frais, c'est important que le public le sache aussi, donc j'imagine que ce sera par exemple le cas de la même manière pour toi. Donc, il y a un vrai effort aussi de l'élu pour participer de ce travail-là et qui est extrêmement utile pour faire du retour de bonnes pratiques, du benchmarking, comme on dit, pardonnez-moi cet anglicisme, et aussi pour pouvoir porter sur certains sujets où la collectivité a de grandes responsabilités, la voix des collectivités auprès d'autres

échelons décideurs. Tu mentionnes ici les fédérations, on peut mentionner les ministères, on pourrait mentionner d'ailleurs les Régions qui ont une compétence d'accompagnement des fédérations, etc. Mais je regrette un petit peu qu'on ait là-dessus une vision un peu spécifique et je crois qu'il serait bon d'avoir une vision globale sur la façon dont les élus peuvent trouver du service et l'espace de coopération.

Et je remets ça sur le sujet de la question de l'AMF, où lorsqu'on avait eu la question de la cotisation à l'AMF, j'avais pu évoquer ici mon regret que, bien qu'il y ait une cotisation conséquente de la collectivité à l'Association des Maires de France, qui est censée distribuer une information à l'ensemble des élus municipaux, nous n'avions pas, l'ensemble des élus, le bénéfice de cette adhésion qui, y compris, peut permettre normalement de répondre à des besoins liés à des délégations spécifiques. Et je crois qu'on a un manque là, une non-utilisation, un non-retour sur la dépense de la Ville du côté de l'AMF, qu'il faudrait pouvoir un peu aborder de façon globale, et nous n'avons toujours pas eu, malgré les engagements qui avaient été pris d'ailleurs, excusez-moi, de retour sur ce que l'AMF pouvait proposer de temps de travail en commun entre les élus de notre Ville et des élus d'autres collectivités, donc je le regrette.

Intervention de M. le Maire

On peut déjà commencer par travailler en commun avec les élus de Vénissieux.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Mais pas que Vénissieux, Monsieur le Maire. Je vous ferai un topo de toutes les villes communistes en France, si vous voulez bien.

Intervention de M. le Maire

Mais avec plaisir.

Ok, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 27 :

ENVIRONNEMENT
Subventions pour l'acquisition de dispositifs de récupération d'eau de pluie en 2025

RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

Intervention de M. le Maire

C'est la dernière délibération. Après, je vous rappelle qu'il y aura deux vœux et trois questions orales. La parole est à Marion CARRIER.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Ville de Bron mène une politique volontariste en matière de transition environnementale. Parmi les enjeux prioritaires figure celui de s'adapter aux conséquences du changement climatique et de protéger les ressources naturelles, notamment l'eau.

Dans l'optique de garantir l'approvisionnement et la qualité de l'eau sur le territoire, la Ville souhaite encourager les habitants à limiter leur consommation d'eau potable et faire face aux épisodes répétitifs de sécheresse. Aussi, la municipalité souhaite reconduire à l'identique, pour sa seconde année, l'aide financière proposée aux Brondillants pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Cette opération a pour but de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale pour un usage extérieur, de sensibiliser et de soutenir les habitants de Bron dans la gestion raisonnée de la ressource en eau.

Nous rappelons les objectifs et l'usage que peuvent avoir ces récupérateurs d'eau dans la délibération. Nous rappelons les différentes conditions et les différents critères pour bénéficier de cette subvention, à savoir qu'elle convient à la fois pour l'habitat individuel et l'habitat collectif. Pour l'habitat individuel, l'aide s'élève à 50 % du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 3 000 litres, plafonnée à 50 €. Pour l'habitat collectif, l'aide financière s'élève à 50 % du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 1 000 litres et inférieure à 2 000 litres, plafonnée à 100 €, jusqu'à concurrence de 4 dispositifs par copropriété, ainsi que 50 % du montant de l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 2 000 litres, plafonnée à 200 €, jusqu'à concurrence de 4 dispositifs par copropriété.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2025,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux particuliers et aux copropriétés brondillantes répondant aux critères d'éligibilité et ayant fourni un dossier conforme.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Marion.

Des questions ? Madame MOREL, Madame BADIN et Monsieur THIBAUD.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie. Au cours des étés précédents, certaines communes en France ont manqué d'eau potable. Ce n'est plus une fiction lointaine. 189 communes privées d'eau au début du mois de septembre 2023, 40 000 personnes concernées, principalement dans le bassin méditerranéen, le couloir rhodanien ou encore en Bretagne.

Nous soutenons donc, bien évidemment, cette aide et vous encourageons à développer des récupérateurs d'eau dans les bâtiments municipaux également, lorsque la réglementation le permet, comme au nouveau poste de PM si ce n'est pas déjà fait.

Lors du lancement de cette aide financière au Conseil Municipal du 2 avril 2024, vous évoquiez un bilan de cette opération programmé pour fin 2024. Nous n'avons été destinataires d'aucune donnée, pouvez-vous nous en faire part ? Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

J'avais la même question, c'est-à-dire quel est le bilan de ce qui a été financé l'année dernière ? Parce qu'on n'a pas eu les infos en commission. Merci.

Intervention de M. le Maire

On va vous les communiquer.

Monsieur THIBAUD Hervé. Même question ? Il faut travailler ensemble.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

C'est effectivement la même question qui a été posée en commission pour que le bilan puisse être préparé. Donc, c'était à la fois sur le bilan, puisque c'est la deuxième année qu'on vote cette subvention, et puis également sur la communication qui est faite, parce que c'est bien de voter ça, mais derrière il faut une communication pour que les Brondillants soient informés, et entre autres, communiquer également à la commission des copropriétés, que j'ai appelé de tous mes vœux. Je pense que c'est l'outil aussi de communication.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Je pense que tout va dans le bon sens. J'étais absente moi à la commission, je ne sais pas. On vous transmettra les éléments par mail.

Pour information, il y a 18 dossiers qui ont été déposés en 2024. On constate que c'est un petit peu plus compliqué à faire passer sur les copropriétés parce que les copropriétés doivent passer en AG, etc. Donc, n'hésitez pas à relayer l'information, parce que c'est le but.

Sur la communication, on communique par tous les canaux possibles. On communique dans le cadre du cercle des copropriétés, et cette année, les Printanières qui se tiennent le 3 mai, c'est sur la thématique de l'eau. Il y aura différents stands tenus par différentes associations pour faire du partage de bonnes pratiques sur la ressource en eau.

Et sur tout ce qui est bâtiments publics, effectivement, c'est bien pris en compte, et surtout dans les écoles parce qu'il y a un travail pédagogique très intéressant qu'on peut faire là-dessus.

Intervention de M. le Maire

Merci Marion. Peut-être préciser aussi que pour le prochain Festival Mission Possible, qui aura lieu en novembre, la thématique sera aussi l'eau.

Et je tiens également, publiquement, à remercier Marion CARRIER, ainsi que les services concernés, pour la très belle première édition du Forum Durable, qui s'est tenu à l'espace Pestourie au mois de mars, et qui regroupait les différentes associations qui tournent autour de l'environnement de la Ville de Bron. Ça, c'est de l'écologie positive.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

VŒU
Vœu du groupe « Bron 2020, Protéger, Respirer » : pour une mise en œuvre plus équitable de la Zone à Faibles Emissions - mobilité (ZFE-m) !

RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Le Conseil Municipal de Bron réaffirme son attachement à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre Métropole, et tout particulièrement dans notre commune. À ce titre, le principe d'instauration des Zones à Faibles Emissions - mobilité ne saurait être contesté et faisait lors de son lancement l'objet d'un consensus large.

Cette mesure s'inscrit dans un cadre légal européen, puis national, et vise un changement profond de nos politiques de déplacement avec plusieurs objectifs, améliorer la qualité de l'air, réduire l'autosolisme et réaménager les espaces publics pour favoriser les mobilités actives et la sécurité de tous. À l'instar de ce que nous mettons en œuvre depuis 2020 avec le déploiement de l'autopartage, le soutien à des aménagements structurants auprès des autorités compétentes, la création de stationnements vélos, et d'autres actions de sensibilisation, il est indispensable de promouvoir et de développer les alternatives à la voiture individuelle. Pour autant, nous constatons, comme une majorité d'habitants de la Métropole de Lyon, que l'application actuelle de la ZFE-m génère des dysfonctionnements importants en matière d'aménagement du territoire.

En pratique, cette réglementation restreint fortement la liberté de circulation des ménages les plus modestes et des personnes en difficulté, et freine l'exercice de nombreuses activités professionnelles. Le Parlement s'est d'ailleurs récemment saisi de cette problématique, dont les effets dépassent largement le cadre de la Métropole de Lyon. La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique à l'Assemblée Nationale a voté la suppression des ZFE-m à une très large majorité.

Si la tendance est bien à une baisse de l'usage de la voiture individuelle, toutes les études montrent qu'aujourd'hui encore, le mode de déplacement le plus utilisé est la voiture individuelle, avec 60 % des trajets qui sont réalisés en voiture individuelle. Elle reste d'autant plus indispensable pour les habitants éloignés des services, scolaire, santé, commerces, et pour lesquels l'offre de transport collectif de proximité peut être inexistante, peu développée ou inadaptée à leur mode de vie.

La ZFE-m doit donc remplir pleinement sa mission d'amélioration de la qualité de l'air, tout en prenant en compte les réalités sociales, territoriales et les usages essentiels à chacun. S'agissant des conséquences sociales de la ZFE-m, le Conseil Municipal regrette que l'impact sur les populations les plus modestes ait été sous-estimé. Si des dérogations existent pour les petits rouleurs, et on constate que la Métropole de Lyon a effectivement fait des efforts suite à l'opposition qui s'est positionnée pour ce faire, elles ne répondent pas aux besoins des salariés modestes qui dépendent de leur véhicule et ne disposent pas d'une alternative de transport crédible et adaptée. L'achat d'un véhicule compatible avec les obligations légales reste aujourd'hui hors de portée, malgré, encore une fois, les aides de l'État et de la Métropole.

Dans la Métropole de Lyon, les impacts sont d'autant plus significatifs que l'exécutif métropolitain a fait le choix d'une ZFE-m plus restrictive que les obligations légales, en prévoyant notamment l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 dès 2028.

A Bron, qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie que depuis le 1er janvier 2025, avec l'interdiction des Crit'Air 3, il y a 3 800 véhicules supplémentaires qui ont été interdits dans le périmètre de la ZFE-m. Et avec la supposée interdiction des Crit'Air 2, cela concernerait presque 7 000 véhicules sur notre Ville, soit plus de 35 % du parc automobile brondillant.

Par ailleurs, le périmètre retenu pour l'application de la ZFE-m contrevient à notre volonté de justice sociale et territoriale. L'inclusion du boulevard périphérique Laurent Bonnevay, bien qu'elle réponde effectivement à des objectifs légitimes en matière de santé publique, accentue en contrepartie les inégalités spatiales et sociales induites par cette réglementation.

Le Conseil Municipal constate également un déficit important d'informations auprès des habitants. La communication sur les aides existantes et les moyens alloués à celles-ci est insuffisante. En témoignent les chiffres de la Métropole, seulement 512 particuliers ont bénéficié d'aides, un bilan qui est bien trop faible.

Aussi, le Conseil Municipal de Bron demande à la Métropole de Lyon de :

- **SOLLICITER** l'État afin d'étudier la faisabilité juridique d'un moratoire sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 3, ce qui permettrait ainsi aux autorités compétentes d'anticiper et de limiter les inégalités sociales et les inégalités économiques engendrées par la ZFE-m,

- **RENONCER** pour l'heure à l'application de l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 sur le territoire de la Métropole de Lyon,

- **CRÉER** des régimes d'exception permanents pour les agents en charge de la sécurité publique et civile, les forces de l'ordre ainsi que les professionnels de santé,

- **DÉFINIR** des modalités d'application de la ZFE-m, notamment par la levée des restrictions durant les week-ends, les jours fériés et les horaires de nuit, afin de préserver les activités commerciales, culturelles et sportives.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Marion.

Y a-t-il des interventions ? Madame BADIN, Madame VELLA et Monsieur THIBAUD.

Intervention de Mme MOREL

Moi aussi, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Madame BADIN, c'est à vous.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Vous écrivez que les ZFE-m n'intègrent pas les réalités territoriales, mais quelle est notre réalité territoriale à Bron ? Notre spécificité en matière de pollution de l'air. C'est très simple. Bron est la Ville de la région la plus exposée à la pollution de l'air issue du trafic. Et qui sont les premiers à respirer la pollution des autoroutes à Bron ?

Je me permets de vous le répéter encore, la situation de Bron devrait faire de vous les élus les plus exigeants en termes de revendications pour la qualité de l'air. Qu'avez-vous fait concrètement pour améliorer la qualité de l'air à Bron ? Implanté des arceaux vélos et quelques véhicules en autopartage. Très bien. D'où viennent les polluants que respirent les Brondillants ? Les polluants que respirent les enfants de l'école Jean Jaurès qui jouxte l'autoroute ? Les polluants que respirent les enfants de l'école Anatole France ? Ou les collégiens du collège Pablo Picasso qui jouxte le périphérique ? Ou encore les polluants que respireront les enfants qui seront dans l'école Badinter ? Ou les petits qui seront dans la crèche de la Clairière ?

Les polluants sont issus en très grande majorité des centaines de milliers de véhicules qui traversent Bron quotidiennement et qui font que l'air que respirent nos enfants est quatre fois plus pollué que ce que préconise l'OMS pour protéger la santé.

Alors oui, vous avez raison, la ZFE ce n'est pas l'outil parfait et c'est un outil de politique publique qu'il faut améliorer. Il faut accompagner les plus pauvres d'entre nous pour éviter que la ZFE soit un facteur d'exclusion pour eux. La ZFE et les dispositifs mis en place à Lyon ont participé à améliorer la qualité de l'air. Le signal pour inciter au renouvellement des véhicules est fort. Revenir en arrière est déraisonnable.

Nous déplorons que l'État n'ait pas été à la hauteur pour accompagner le déploiement des ZFE. Qui a supprimé les dispositifs d'aide pour ces accompagnements ? Vos partenaires politiques. Suppression de la prime à la conversion et de la surprime ZFE, c'était jusqu'à 6 000 € d'aide, ou encore le bonus écologique fortement réduit, ou tout autre système pour aider concrètement et significativement les foyers concernés. Où étiez-vous ces derniers mois lorsque nous demandions, nous écologistes, en vain au gouvernement des aides spécifiques sur Lyon et Paris pour pallier la fin dramatique de ces aides ? Allier transition écologique et justice sociale, c'est précisément ce que les écologistes ont fait depuis 2020 à la Métropole de Lyon, que ce soit en renforçant le système d'aides, en créant le Chèque Mobilité, en créant l'Agence des Mobilités, en instaurant la gratuité des transports en commun pour les plus précaires, ou l'abonnement à 10 € pour beaucoup d'autres, en renforçant l'aide à l'achat vélo, ou en créant un dispositif inédit comme les Freevélo'v pour les jeunes majeurs. Et puis aussi, bien sûr, en développant massivement l'offre de transports en commun, et pour Bron ce sont deux projets majeurs en ce sens, le projet de tram T8 et le BHNS sur la route de Genas, projet auquel vous vous êtes opposés, rappelons-le.

Nous ne sommes pas dupes de la grande hypocrisie que reflète ce vœu, un double langage constant sur le sujet de la qualité de l'air comme sur bien d'autres, et nous appelons à le rejeter.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci. Moi, j'ai l'impression qu'on joue la seconde mi-temps du Conseil métropolitain qui s'est tenu les 17 et 18 mars dernier. En effet, lors de ce dernier, votre collègue Monsieur GASCON a présenté un vœu au nom des trois groupes de droite, que vous reprenez en partie, Madame CARRIER.

Pour faire court, parce que oui, on a aussi un vrai match ce soir, et je vous sais fidèle supporter de l'équipe lyonnaise, Monsieur le Maire. Donc très rapidement, je vais moi aussi reprendre quelques éléments du Conseil métropolitain en partageant les propos de mon camarade Pierre-Alain MILLET. L'impact sur les populations les plus modestes est sous-estimé. Oui, Madame BADIN l'a souligné, c'est qu'effectivement les aides de l'État et de la Métropole ne sont pas suffisantes. Alors, je suis un peu étonnée parce qu'elles ont été supprimées et votre parti, alors certes, on n'est pas dans le local, mais malgré tout, votre parti soutient ce gouvernement. Et du coup, ça m'amène à m'interroger, est-ce que là on n'est pas un peu dans un petit jeu politique de dire, ça ne va pas, etc. ?

Vous refusez l'extension aux Crit'Air 2. Alors, on peut dire que vous avez le sens de l'actualité parce que ce n'est pas pour tout de suite, il me semble que c'est 2028. Et après, je vous rejoins quand même en partie sur un point, pas complètement, l'urgence c'est ce qui se passe aujourd'hui pour les Crit'Air 3 dans notre agglomération et dans notre ville. Néanmoins, vous n'allez pas assez loin à mon goût dans votre vœu et votre proposition. Moi je pense, enfin les communistes pardon, pensent qu'il faut absolument suspendre l'application de cette loi et la réécrire totalement.

Donc, je ne vais pas vous suivre sur ce vœu-là, je vais voter contre. Merci à vous.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Devant les inégalités que la ZFE génère, nous sommes contraints de revoir son calendrier. La cause, un abandon des élus territoriaux concernés à préparer les conditions de cette mesure, dont le calendrier est quand même connu depuis 2021. Ce type de mesure demande une préparation de ses conditions de développement avec des aides, des leasings à l'achat de véhicules propres, des aides à la création des entreprises de rétrofit, etc. Rien ou pas grand-chose depuis 2021. Pour rappel, cette inaction va nous coûter 40 000 morts par an. Ce report et ces exceptions sur la ZFE proposés dans ce vœu devront être plus larges, et devront surtout être accompagnés d'un nouveau calendrier avec des actions concrètes de mise en place de l'écosystème nécessaire pour arriver à terme à la mise en place de la ZFE telle que la loi climat résilience le prévoit.

Pour rappel, nous avons déposé un vœu sur la mise en place de capteurs de pollution de l'air dans les bâtiments publics, et principalement sur nos écoles les plus proches des axes routiers qui traversent Bron. Ce vœu nous a été retiré. Le groupe EAB votera évidemment pour ce vœu. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Hervé. Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Le vœu, Monsieur THIBAUD, c'était pour ce Conseil que ça vous a été refusé ? Non, c'était avant ? D'accord.

Moi, je souscris pleinement à ce que ma collègue, Madame BADIN, a dit précédemment. Je trouve aussi juste un peu cocasse qu'aujourd'hui on passe par cette instance pour demander des choses à la Métropole, sachant que notre Maire a refusé d'y siéger. J'aurais préféré que le Maire défende les intérêts de la commune tels qu'il les voit directement au Conseil métropolitain.

Sur la ZFE, on souhaite pointer l'incongruité de demander, puisque c'est ce que vous demandez dans votre vœu, des modulations selon les week-ends, jours fériés. Le but de la ZFE c'est que les citoyens prennent de nouvelles habitudes de circulation. Donc, si la règle change selon les jours, et pour le but de cette politique publique et pour la lisibilité et la cohérence d'une politique publique de manière générale, ça nous paraît quand même un petit peu étrange aussi. Nous nous abstiendrons sur votre vœu. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Juste, Stéphanie, quelle était votre proposition d'amendement, pour être sûr… ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Pour être sûr d'avoir bien compris ? Alors, peut-être que Marion pourra me corriger, parce qu'il me semble que vous étiez, Madame CARRIER, au Conseil métropolitain. Mais là, je me fais juste le relais des propos de mon camarade Pierre-Alain MILLET, que je partage entièrement, il faut suspendre l'application de cette loi et réécrire la loi. Mais je vous vois dire non, donc peut-être que j'ai fait une erreur.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Moi, j'entends. Je ne suis pas non plus favorable à la suspension de cette loi et de son application réglementaire. Je pense qu'il y a quand même un vrai sujet en matière de qualité de l'air, Madame BADIN l'a rappelé, c'est tout à fait compliqué, effectivement, d'être à Bron, d'avoir un périphérique, d'avoir l'A43 qui nous traverse, d'avoir 2 QPV, d'avoir 17 % des Brondillants qui sont des ouvriers, d'avoir 18 % d'employés, et 19 % de professions intermédiaires, tout à l'heure vous parliez des mères célibataires, des parents célibataires monoparentaux, d'avoir un territoire riche d'un niveau social, mais pas forcément riche d'un niveau économique. Donc effectivement, il faut, comme on dit, ménager la chèvre et le chou. Donc effectivement, je suis pour qu'on réponde à ces objectifs. Maintenant, je fais la part des choses entre les scientifiques, les lanceurs d'alertes et les décideurs publics que nous sommes, et là où on doit faire des politiques publiques qui soient soutenables d'un point de vue financier, d'un point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue socio-social et d'un point de vue économique.

Ce que fait la Ville pour améliorer la qualité de l'air ? Eh bien, on fait beaucoup de choses. On a notre programme «10 000 arbres» qui avance plutôt bien. On a tout ce qu'on peut faire en matière environnementale. Non, ça ne suffit pas ? C'est quand même déjà pas mal.

Intervention de Mme BADIN

Les arbres, ça ne fait rien sur la qualité de l'air, c'est pour le climat.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Non mais, je pense que ça absorbe quand même un certain nombre de polluants. Et d'ailleurs, on travaille sur notre palette végétale pour mettre des essences qui conviennent le mieux pour cet objectif.

En matière de mobilité, la compétence appartient à la voirie, on fait ce qu'on peut, nous, à notre échelle. Effectivement, on équipe notre patrimoine de stationnements vélos, ça va dans le bon sens, et on fait ce qu'on peut à notre échelle avec notre champ de compétences.

Madame VELLA, les 3 groupes d'opposition à la Métropole, c'était 3 groupes de droite et du centre.

Une deuxième mi-temps, oui. Pourquoi ? Parce que les gens viennent à la mairie. Donc, quand vous savez le nombre de personnes et d'administrés du Grand Lyonnais qui ne savent pas ce que c'est la Métropole de Lyon, il y a peut-être d'ailleurs un sujet ici que pourraient porter les élus métropolitains de l'exécutif, de faire connaître cette belle institution où les élus sont élus au suffrage universel direct depuis 2020, donc effectivement, il y a un gros manque de connaissance de cette institution, et donc ils viennent à la mairie. Et donc, depuis janvier, je reçois énormément de courriers, je rencontre des gens et je fais ce travail de leur expliquer ce que c'est la ZFE, donc ce que dit l'Europe, ce que dit l'État, ce que dit la Métropole, et nous, ce qu'on peut faire quand on habite à Bron, quand on habite à côté du périphérique, ça m'est arrivé toute ma vie donc je sais ce que c'est, et qu'en même temps, on est famille d'ouvriers et qu'on a besoin d'un véhicule pour aller travailler, parce que sinon on peut pas manger. Donc effectivement, je sais ce que c'est.

2028 c'est loin, mais les alternatives ne seront pas encore déployées sur la Ville de Bron. Le BHNS peut-être. Le T8 pas, puisqu'on nous a annoncé 2030, et puis après 2031, et peut-être 2032. Toutes les alternatives ne seront pas déployées, donc les modes de vie, les pratiques et les usages n'auront pas forcément évolué à date de 2028. C'est pour ça, warning, on ne sera pas prêts pour les Crit'Air 2 en 2028.

Il faut s'inspirer aussi, tout à l'heure, François-Xavier, tu parlais de benchmark, c'est aussi intéressant. En Écosse, par exemple, ils font des dérogations pour tous les détenteurs de minima sociaux. Donc la Métropole de Lyon, à ce titre, est libre de s'approprier ces initiatives européennes puisque la Métropole est AOM, Autorité Organisatrice des Mobilités, et à ce titre, est gestionnaire de la réglementation ZFE-m sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ensuite, je me permets, avant de repasser la parole au Maire, le Maire ne siège effectivement plus à la Métropole de Lyon, mais je siège ainsi que ma collègue Nathalie, et ce n'est pas parce que je suis jeune et que je suis une femme que je ne peux pas porter la voix de Bron à la Métropole. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Marion nous a montré une fois de plus qu'elle avait du caractère. J'ai pas dit «mauvais caractère», j'ai dit «du caractère».

Juste quelques réponses. Je n'ai pas décidé de quitter la Métropole, c'est que je suis allé siéger à la Région, ce qui nous permet, Madame MOREL, juste d'aller chercher 1 000 000 € pour le futur poste de Police municipale, 400 000 € pour la Maison de Santé à Terraillon place Jean Moulin, et tout un tas de subventions ici et là pour les associations. Donc, je pense que c'est une chance pour la Ville que je puisse siéger à la Région, qui est quand même le premier partenaire financier de la Ville, et Marion, c'est pas me remplace, mais a pris la suite dignement et elle le fait très bien, notamment sur les questions de mobilité, où elle est bien plus compétente que moi. Et ce qui ne m'empêche pas d'avoir un lien direct avec les différents vice-présidents de la Métropole.

Madame BADIN, je crois que c'est un débat qu'on a eu depuis le début de la ZFE, depuis quasiment le début du mandat, personne ici est contre la ZFE. En revanche, on a toujours dit que c'est trop brutal, le calendrier est trop rapide, que les aides ne sont pas suffisamment importantes, qu'il n'y a pas suffisamment de communication, etc. Et oui, effectivement, et Marion l'a dit, il y a des personnes qui ne peuvent pas changer leur véhicule. Mais j'ai l'impression que, vous, ça vous échappe. Je ne suis pas étonné quand je vois que votre collègue nous a reproché de ne pas augmenter les impôts. Et vos collègues également nous disent tout à l'heure que 500 000 €, ça représente quelques centimes. Effectivement, il faut changer le parc de voitures. Mais tout ça, ça prend du temps. Et encore une fois, il faut le faire. Mais ce qui pollue le plus, Madame BADIN, si on est totalement honnête et si on prend un peu de hauteur, ce n'est pas la voiture à 100 000 km au diesel qui pollue, ce qui pollue vraiment, et vous le

savez parce que je pense que vous avez plus de compétences que moi sur ce sujet-là, ce sont les importations. Et quand vous, votre famille, vous êtes contre le Lyon-Turin, vous êtes également en Allemagne et même en France contre le nucléaire, et vous nous ramenez les centrales à charbon, à un moment, je pense qu'on n'a pas trop de leçons d'écologie à recevoir. Voilà. Tout ça, c'est dit.

Marion, tu veux redire ?

Intervention de Mme Marion CARRIER

Quelque chose qu'on fait très bien, et Marc en a parlé tout à l'heure, on verdit notre flotte automobile municipale. On a doublé les budgets, même beaucoup plus que ça, et on est à 25 % de l'électrification de notre parc automobile.

Donc oui, je le redis, sur ce qu'on peut et là où on a nos compétences, on le fait.

Intervention de M. le Maire

Donc on passe au vote. Qui vote contre ? Si, si, on passe au vote. Donc, pardon, je reprends. Qui vote contre ? Donc le groupe écologiste et communiste.

Qui s'abstient ? Groupe socialiste apparenté.

Qui vote pour ? La majorité, groupe EAB. Parfait, merci Marion.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes POUR :
LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET

LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"
M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI

Votes CONTRE :

LISTE « LES ECOLOGISTES »
Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR

LISTE « PCF »
Mme Stéphanie VELLA

Abstentions :

LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »
M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 29 :

VŒU
Vœu du groupe « Bron 2020, Protéger, Respirer » : pour une Métropole au rendez-vous de ses engagements : la passerelle entre les Genêts et la Clairière ne peut plus attendre !

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Grands projets urbains, réaménagement des espaces publics, évolution des politiques de mobilité, la Ville de Bron se transforme durablement. Le Conseil Municipal veille particulièrement à ce que cette dynamique respecte les principes de justice environnementale et spatiale, afin de ne pas accentuer les inégalités socio-économiques sur notre territoire.

Dans cette optique, la Ville de Bron soutient activement le projet de création d'une passerelle dédiée aux modes doux entre le quartier intra-périphérique des Genêts et le quartier en développement de La Clairière (anciennement Raby). Cette passerelle permettrait de :

- briser la coupure urbaine créée par le Boulevard Périphérique Laurent-Bonnevay, qui s'étend sur près de deux kilomètres,
- désenclaver le quartier des Genêts, actuellement isolé du reste de la ville, en favorisant une meilleure accessibilité pour ses habitants aux équipements publics administratifs, scolaires, culturels, sportifs et aux zones commerçantes,
- désenclaver le quartier de la Perle, considéré comme un «quartier dans le quartier», en offrant des possibilités de mobilité et d'ouverture aux populations fragilisées,
- ouvrir et connecter le nord de Bron, notamment le quartier de La Clairière, à la ville de Lyon,
- rendre attractive la zone d'activité de La Clairière en cours de construction,
- faciliter l'accès aux pôles hospitaliers Lyon-Est et du Vinatier,
- offrir des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, répondant ainsi concrètement aux enjeux de démotorisation et d'amélioration de la qualité de l'air,
- encourager la pratique de la marche à pied et du vélo sans contraindre les autres modes de déplacement,
- faciliter une appropriation plus apaisée du boulevard Périphérique.

Ce projet, ainsi que les besoins auxquels il répond, sont soutenus depuis des décennies par les décideurs publics, les citoyens, l'ensemble des candidats aux élections municipales de 2020, et même mentionnés dans les programmes de commercialisation du quartier de La Clairière.

En 2020, le SYTRAL a choisi de ne pas faire passer la future Ligne de Contournement Est (LCE) par le nord des Hospices Civils de Lyon (sur l'avenue Doyen Lépine), ce qui, en plus de rendre nos équipements de santé plus accessibles, aurait permis la construction d'un pont plutôt que d'une passerelle dans le secteur concerné. Malgré ce recul, la Ville de Bron a continué à porter ce projet depuis 2020.

Le Conseil Municipal a décidé de défendre ce projet dans les enveloppes qui lui sont dédiées dans son «projet de territoire» du Pacte de Cohérence Métropolitain. Ainsi, après un portage politique fort de la Ville de Bron, j'avais signé avec le Président de la Métropole l'engagement de cette dernière à réaliser les études de faisabilité de cette passerelle, première étape clé du projet d'ici la fin du mandat.

Depuis, la Métropole de Lyon n'a pas honoré sa promesse et affiche une position parfois contradictoire avec ses engagements.

Aussi, le Conseil Municipal de Bron demande à la Métropole de Lyon de :

- **RESPECTER** son engagement afin d'assurer une répartition financière juste et équitable dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain.

- **LANCER** sans délai les études de faisabilité de la passerelle entre les quartiers des Genêts et de la Clairière.

Ce vœu n'aurait jamais dû en fait exister puisque le 10 octobre 2023, les courriers, je les tiens à votre disposition, Madame la vice-présidente notamment à l'urbanisme, Madame VESSILLER, nous confirme l'engagement de la Métropole de Lyon à réaliser cette étude de faisabilité d'ici la fin du mandat. En plus d'une signature qui avait été rendue officielle avec le Président de la Métropole à la mairie de Saint-Priest, on avait bien reçu un courrier de confirmation le 10 octobre 2023 par la vice-présidente chargée de l'urbanisme. Et dernièrement, le 2 janvier 2025, dans un excellent article du Progrès, Madame VESSILLIER, la vice-présidente à l'urbanisme déclare, je cite : « *Pour l'instant, on n'a pas décidé de faire cette étude, on n'a pas encore budgété la passerelle à Bron, c'est aussi simple que ça, et je suis consciente que ça ne vous satisfait pas.* » C'est inscrit dans l'article du Progrès suite à une réunion publique sur La Clarière qui avait eu lieu de mémoire, je crois, le 19 décembre dernier. Donc, à un moment, il y avait un engagement qui était pris et la question est simple : est-ce que cet engagement sera suivi ou pas par la Métropole ? Et on vous demande donc, chers collègues, soit d'appuyer cette volonté que cette étude se fasse, soit de ne pas l'appuyer.

Y a-t-il des interventions ? Madame BADIN, Monsieur PÉNICAUD, Madame MOREL.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

En tant qu'écologiste, notre groupe a cru à l'opportunité de cette passerelle reliant les Genêts et la Clairière en début de mandat, mais nous pensons aujourd'hui qu'il n'y a pas d'urgence à dépenser les deniers publics dans ce projet. Les contraintes budgétaires étant très fortes, chacun peut comprendre qu'il est nécessaire de prioriser les investissements là où les besoins sont les plus forts et les opportunités sont évidentes, ne serait-ce que l'étude d'opportunité envisagée qui représente déjà de l'ordre de 60 000 €.

Par ailleurs, certains aménagements du quartier ont pris du retard, comme par exemple les travaux du PUP des Genêts. En termes d'investissement, rappelons que la Métropole n'a pas hésité durant ce mandat à investir pour améliorer notre cadre de vie. La très grande majorité du financement des travaux à venir de la place de la Liberté, les études sur la place Jean Moulin, les murs anti-bruit le long du périphérique. Autour de 2,4 M€ sont investis pour Bron dans le projet de territoire en lien avec les villes de la CTM et coordonné par la Métropole.

Concernant les liaisons entre les Genêts et les quartiers plus à l'Est de Bron, il faut peut-être repenser collectivement des solutions et envisager les différentes opportunités. D'autant que d'autres passerelles existent déjà à Bron, comme celle entre les Essarts et l'UC1 qui n'est absolument pas utilisée. La priorité pour mieux relier les Genêts au reste de Bron nous semble, à nous, de réaliser un passage piéton et deux-roues agréable et sécurisant sous le boulevard périphérique, à l'occasion de la réalisation du BHNS. L'école des Genêts, le point Poste, la Maison de quartier, l'annexe de la médiathèque doivent aussi mieux bénéficier aux habitants des Tours de l'Isère. Ainsi, nous demandons à ce que la Ville consacre son énergie à la qualité de ce passage sous le périphérique pour qu'il constitue un espace apaisé, sécurisé et agréable et qu'il soit largement emprunté.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Donc, Madame BADIN, pour être sûr d'avoir bien compris et que tout le monde ici ait bien compris, vous nous avez clairement dit que, finalement, cette passerelle n'était plus d'actualité et qu'on pouvait la remettre à plus tard, c'est ça ? Malgré l'engagement pris par le Président ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Non, j'ai dit qu'il était bon de se reposer la question de l'opportunité de cette passerelle.

Intervention de M. le Maire

Oui, bon, donc j'avais bien compris. C'était juste dans votre programme de campagne la dernière fois, et c'était quand même un engagement qui avait été signé et même voté ici en Conseil Municipal. Et je crois qu'à l'époque vous aviez voté pour. Bon, très bien, on ira ensemble en parler avec les habitants de La Clairière qui, pour certains, même pour beaucoup, travaillent dans les hôpitaux, et juste la passerelle ça change un peu la vie plutôt que de faire le grand contournement, et on ira aussi en parler dans le quartier des Genêts.

Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Une ou deux remarques sur ce qui vient d'être évoqué par mes collègues, mais d'abord comparer les deux passerelles, comparaison n'est pas raison, on ne parle pas tout à fait des mêmes passerelles, ni avec les mêmes modalités d'usage, ni, comme Monsieur le Maire d'ailleurs vient de l'évoquer, par exemple avec la connexion avec les hôpitaux, avec les mêmes besoins, y compris en activité pendulaire qui se feraient. Donc, je ne suis pas complètement convaincu par le bien-fondé de cette comparaison.

Moi ce que je voudrais dire c'est que les études ne sont pas travaux, et autant je suis très prudent, vous l'avez compris, sur la question de la bonne programmation des financements des choses, et s'il était question, je comprendrais que la question ce soit de ne pas commencer les travaux sur cette passerelle demain. En revanche, je sais une autre chose c'est que lorsque les études ne sont pas faites sur la faisabilité en temps et en heure, alors vont se juxtaposer des projets urbains, des projets de voiries qui peuvent empêcher demain toute faisabilité, parce qu'étudier la faisabilité c'est y compris les conditions de la faisabilité, la condition de ses coûts de production. Et je me rappelle d'une époque où on évoquait le fait que le futur tramway T8 puisse passer par le quartier Terraillon avant que les travaux ANRU soient faits, et puis finalement on s'est dit, on va reporter, on va pas regarder quand est-ce que c'est, et puis jusqu'au jour où il est devenu impossible, parce qu'entre-temps le projet ANRU s'était fait, d'envisager même cette option. Et c'est la question, du coup, de la cohérence de l'action publique de long terme qui peut être aussi en jeu. Donc, je pense qu'il est excessivement important de faire cet investissement. Et sur les travaux, je pense que sur les coûts, là encore une fois j'ai pu critiquer la tentation de vouloir couper tous les rubans avant la fin du mandat, et je note qu'il y a aussi ça du côté de la Métropole dans la priorisation des choses. Et je rejoins ce qu'avait dit un certain Jean-Michel AULAS, avant d'évoquer ses potentielles candidatures, sur la nécessité d'avoir un audit de l'impact financier et économique du fait de faire tous les travaux en même temps. Et là il y a eu, de mon point de vue, non seulement une perte en attractivité économique, en impact économique et de recettes nouvelles sur le territoire, et y compris avec une condensation des travaux qui amène à des surcoûts financiers et à des surcoûts y compris sur les emprunts. Et je pense que, là, on parle pas du tout des mêmes quantités, des mêmes volumétries, et c'est plus là-dessus, je pense, qu'il faut qu'on porte attention, bien programmer les travaux pour qu'ils créent le moins de nuisances possibles aux usagers, pour un service maximum in fine des infrastructures telles qu'elles sont choisies.

Et je pense que c'est le sujet qu'on a sur la passerelle : quoi, quand, comment, à quel prix ? Et pour ça, il faut qu'on fasse cette étude de faisabilité, donc nous soutiendrons ce vœu.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie.

Très rapidement. Nous avons toujours soutenu ce projet de passerelle. Nous sommes conscients que début 2025 la Métropole a dû faire des choix budgétaires. C'est paru dans la presse, on le sait, des projets qui étaient prévus ont dû être, soit retardés, soit tout simplement annulés, parce que les finances publiques sont ce qu'elles sont. Nous le savons à l'échelle de Bron aussi, il y a des choses que vous avez dû reporter également

Donc, on à conscience de ça, c'est pour ça qu'on s'abstiendra sur ce vœu. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Martine.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Juste quelques chiffres peut-être pour expliquer la différence entre la passerelle Parilly et la passerelle Genêts. Il faut effectivement favoriser aussi l'accès à ce pôle médical. On a déjà le Groupement Hospitalier Est, c'est 6 600 salariés, c'est 10 000 urgences pédiatriques, c'est 4 200 accouchements par an, le pôle du Vinatier, 1 500 salariés, c'est quand même le deuxième pôle public de santé mentale en France avec 30 000 patients par an. Je compte pas les étudiants, je compte pas les visiteurs. Donc effectivement, c'est un passage énorme et on ne peut pas comparer les deux passerelles, c'est impossible, elles n'ont pas du tout le même objectif, mais au niveau de l'accès sanitaire de nos pôles essentiellement, je ne compte même pas Saint Vincent de Paul, je compte pas Neurocampus, 450 chercheurs sur Neurocampus, donc je ne compte même pas tout cela, je ne parle que du Groupement Hospitalier Est et du Vinatier qui sont les deux plus gros pôles Est, et qui sont sur notre commune. C'était juste quelques chiffres pour imager aussi le bien-fondé de cette passerelle.

Intervention de M. le Maire

C’est important. Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Je voudrais juste préciser qu'a été déclaré aussi à la réunion publique de décembre dernier qu'il y avait d'autres priorités, par exemple la passerelle de La Saulaie. Pourquoi une passerelle plus que l'autre ? Pourquoi Bron en seconde zone. Effectivement, si on n'a pas l'étude de faisabilité, on ne peut pas connaître la pertinence de la faisabilité de la passerelle.

Merci au Maire d'avoir défendu ce projet auprès de la Métropole parce qu'effectivement, en 2020, si le choix de la ligne centre-est avait été fait sur Doyen Lépine, on aurait eu un pont, et ça il faut aussi le rappeler.

Moi je vais juste conclure par une citation de Coluche qui nous dit que «*la vie mettra des pierres sur ta route, à toi de décider d'en faire des murs ou des ponts.*» Voilà, que chacun s'en saisisse comme il le souhaite.

Intervention de M. le Maire

Également, la Métropole met un demi-milliard d'euros sur les voies lyonnaises et sur le plan de marchabilité, et là on parle d'une étude, je ne suis pas certain du chiffre mais on peut le retrouver, de combien ? Madame BADIN, un peu moins de 100 000 €, sachant que la Métropole a augmenté les impôts. Donc, ce n’est pas qu'une question de finances, c'est aussi une question de choix. Vous savez, chacun fait ses choix, et après les habitants trancheront, là-dessus je n’ai aucun débat.

Donc, on passe au vote. Qui vote contre ? Alors là, s'ils ne votaient pas contre, je n’ai rien compris. Madame BADIN, vous votez quoi ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Vous n’avez pas compris, je vous ai dit qu'on pose la question de l'opportunité, et l'étude que vous demandez c'est une étude d'opportunité et ce n’est pas une étude de faisabilité à mon sens.

Intervention de M. le Maire

D'accord, alors je reformule la question, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc, groupe EAB et majorité. Merci.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Votes POUR :

LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"
M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET

LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"
M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI

Abstentions :

LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »
M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

LISTE « LES ECOLOGISTES »
Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR

LISTE « PCF »
Mme Stéphanie VELLA

Intervention de M. le Maire

Bien, nous passons ensuite aux trois dernières questions orales, et je précise que les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

La première question est posée par Monsieur BOUABDALLAH concernant le réaménagement de la salle du Conseil.

Monsieur BOUABDALLAH, c'est à vous.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez d'énumérer l'objet de ma demande. Effectivement, c'est le réaménagement de la salle de réunion, de cette salle du Conseil.

Au nom de toute l'opposition ici présente, on aimerait vous faire une simple demande de reconfiguration de cette salle qui nous permettrait, ou qui permettrait à tous les élus de faire face, en tout cas au public, et de ne pas se retrouver dos au public parce que, je vous laisse imaginer, c'est très désagréable pour nous parce qu'on ne voit personne, et personne ne nous voit.

On compte sur vous pour donner un avis favorable et on compte sur votre esprit démocratique et républicain. Les précédents mandats, tout le monde était dans cette salle et je me souviens très bien que l'opposition était à gauche ici, et ça rentrait. Je me souviens très bien, Marc DUBIEF était à la place de François-Xavier, et moi j'étais à la place de Raphaël, et ça s'est très très bien passé. Alors, on vous fait cette demande, on compte sur votre esprit démocratique et d'ouverture pour nous permettre ce réaménagement et cette possibilité. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci à vous. Même si, effectivement, c'est un sujet important, vous conviendrez qu'il est quand même un petit peu plus léger que des deux vœux passés précédemment.

Moi, je n’ai aucun souci, on peut faire un groupe de travail pour étudier, pour optimiser la gestion du Conseil Municipal. Il ne vous a pas échappé effectivement que nous sommes passés de 39 conseillers municipaux à 43. Nous sommes dans cette configuration-là, je crois, depuis 2020. Je ne pense pas que je sois quelqu'un qui fasse peur, vous auriez pu et vous auriez dû m'en parler avant. Maintenant, honnêtement, on peut mettre en place un groupe de travail pour voir comment, effectivement, on peut réagencer la salle, sachant également qu'il y a de plus en plus de public, et c'est une très bonne chose, qui assiste aux Conseils, et je ne voudrais pas que ça vienne empiéter la place occupée par le public.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Nous étions déjà 43.

Intervention de M. le Maire

Donc, Monsieur BOUABDALLAH, si le sujet vraiment vous intéresse, dès demain ou la semaine prochaine, n'hésitez pas à venir au Cabinet et puis on regardera. Si vous avez même des idées, on les prendra. Aucun souci là-dessus, je ne vois évidemment aucun problème. C'est bon la réponse Monsieur BOUABDALLAH ? En revanche, il faut venir, parce que le nombre de fois où je vous ai dit, si vous avez des bonnes propositions, n'hésitez pas à venir, hormis plusieurs fois Stéphanie VELLA et une fois Claire, j’attends les autres. Donc, Monsieur BOUABDALLAH, je compte sur vous. Effectivement, on aura un nouvel agencement pour le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 19 juin, tout en respectant les questions de sécurité de la salle.

Question suivante de Claire DURAND-MOREL concernant le financement et le résultat du sondage.

Claire, c'est à vous.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire. Chers élus, cher public.

Les Brondillants s'interrogent du sondage de l'IFOP auquel ils ont répondu en masse, et dont ils aimeraient connaître les résultats. En effet, ils ont dû répondre à des questions assez précises sur la politique locale, avec des appréciations sur nos anciens maires, dont le maire honoraire actuel.

Nous souhaiterions savoir avec quel argent l'institut de sondage a été payé, le vôtre, Monsieur le Maire, ou le nôtre, j'ai nommé l'argent public, celui que, pied à pied, sans gabegie, car l'argent des Brondillants reste une variable à laquelle nous sommes attentifs, nous avions amassé.

Nous demandons donc solennellement les factures et la publication de ce sondage, s'il a été financé par l'argent du contribuable brondillant.

Intervention de M. le Maire

Merci Claire. Je vais vous répondre.

Effectivement, il y a eu un sondage. C’est une démarche qui était pour nous légitime et utile. Ce sondage n'a rien d'exceptionnel. Comme vous le savez certainement, de nombreuses communes le font régulièrement. Il s'agit ici d'un outil de pilotage et d'évaluation, pas d'un instrument politique. Nous avons souhaité effectivement prendre le pouls des Brondillants, mesurer la satisfaction des habitants sur tel et tel sujet, identifier les attentes pour continuer à améliorer notre action. C'est cela, vous en conviendrez chère Claire, le sérieux dans la conduite des politiques publiques, se remettre en question, s'appuyer sur des données objectives plutôt que sur des impressions ou de basses polémiques.

Deuxième point concernant la dépense, qui sera là aussi transparente. Oui effectivement, le sondage a été financé, comme le permet la loi, sur des crédits de communication. Et ça me permet de faire une parenthèse, je l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal, le budget communication a considérablement diminué par rapport au mandat précédent, malgré tout ce que vous pouvez écrire comme contre-vérité dans vos tribunes dans le Bronjour. Donc, il a été financé sur les crédits de communication votés dans le budget de la Ville, comme cela est parfaitement légal et habituel. Un bon de commande existe et peut naturellement vous être transmis dans le cadre du droit à l'information des élus, vous l'aurez, il n'y a rien à cacher.

Ce sondage a été fait pour les Brondillants, il est donc normal que vous en ayez connaissance. Il n'a pas été fait juste pour la majorité, il a été fait aussi pour vous. Un dossier spécial y sera notamment consacré dans le prochain Bronjour du mois de mai, distribué à tous les foyers. Saisi ce soir de votre demande, je vous remettrai les résultats de ce sondage, et ce, dans des brefs délais, conformément à votre rôle d'élue de l'opposition. Cela montre que nous faisons le choix, Monsieur MAZANA, de la transparence et du dialogue en respectant les formes.

En avant-première, contrairement à ce que vous suggérez, les Brondillants ne semblent pas inquiets de ce sondage. Ils en sont même majoritairement très satisfaits. Sans trop en dévoiler avant la publication officielle, je peux déjà vous dire que 81 % des Brondillants se disent satisfaits de l'action municipale. Sondage IFOP au-dessus de tout soupçon. C'est un encouragement fort, vous en conviendrez chère Claire, pour continuer à agir au plus près des attentes des Brondillants dans un esprit, comme à chaque fois, de responsabilité et de proximité. Vous parliez, je pense que ces mots, vous lisiez mais sont trop forts, de gabegie, de bijoux de famille, ces formules caricaturales ne résistent pas aux faits. Nous assumons collectivement de mieux connaître notre population pour mieux la servir avec méthode, transparence et engagement.

Question orale suivante, la dernière, Madame BADIN, concernant le soi-disant sponsoring par la Ville de Bron de l'élection Miss Grand Lyon.

Madame BADIN, c'est à vous.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, la Ville de Bron communiquait sur la tenue de l'élection de Miss Grand Lyon, le soir même à Bron. Cette élection est organisée par le Comité Miss Grand Lyon. Cette organisation affiche sur son site internet être sponsorisée par la Ville de Bron.

Pourriez-vous nous préciser si cela est vrai et en quoi consiste ce sponsoring, financement, matériel, et/ou communication. Je vous remercie pour la réponse.

Intervention de M. le Maire

Je vous en prie, c'est moi qui vous remercie pour la question.

Une précision nécessaire et importante, la Ville n'est absolument pas organisatrice de l'événement, que les choses soient claires, cet événement est entièrement porté par le Comité Miss Grand Lyon qui a réglé la location de la salle, donc l'amphithéâtre Albert Camus. Donc, il y a une transaction commerciale entre d'un côté le Comité Miss Grand Lyon et de l'autre l'espace Albert Camus, dans des conditions classiques prévues. Et effectivement, l'élection, comme les autres années, je crois que c'est la troisième fois qu'ils viennent à Bron, l'élection a simplement été mentionnée dans le Bronjour, comme c'est le cas pour de nombreux événements de la Ville, Forum Durable par exemple, qu'ils soient culturels, sportifs, associatifs ou autres.

Et effectivement, nous sommes fiers que des événements départementaux, régionaux, choisissent Bron comme lieu d'accueil, cela permet de faire parler de la Ville. C'est ça notre politique de rayonnement, c'est accueillir une diversité de manifestations. Mais ce n'est pas parce que l'élection de Miss Grand Lyon ne vous plaît pas, que ça ne plaît pas à tous. On ne programme pas que des choses qui nous plaisent. Et puis, je pense que vous n'avez pas tout à fait une vraie connaissance de l'élection. Et en toute franchise, moi aussi, la première fois où j'y suis allé, j'avais quelques a priori, et je peux vous dire que l'an prochain, je vous invite à venir avec moi. Je pense que peut-être vos a priori pourraient changer. Et je précise aussi que c'est l'association Bron en Fête, une association brondillante qui a notamment organisé en grande partie le Carnaval, qui a été moteur, qui a tenu la buvette, et qui a donc récupéré 100 % des bénéfices. Donc, c'est un événement qui a permis à un équipement public de toucher de l'argent, et à une association d'en gagner. Parce que je vois derrière tout ça ce qui se passe, j'ai vu les publications de certains d'entre vous sur les réseaux en disant, c'est scandaleux, ouh là là, le jour du 8 mars, une élection de Miss Grand Lyon à Bron ! Mais vous savez, la gagnante de cette année, et c'est pour ça que l'an prochain, Madame BADIN, en toute cordialité, je vous invite à venir avec moi, la gagnante de cette année, qui est une réfugiée politique d'Albanie, m'a dit, cette élection, pour moi, c'est un tremplin et ça me permet d'avoir confiance en moi. Ce n'est pas, on va dire, un défilé de filles en maillot de bain. Ça, ce sont des stéréotypes. C'est fini. Madame DURAND-MOREL, qui est bien axée sur ces questions-là, je pense, sera d'accord avec moi. Voilà.

En tout cas, merci à vous pour ce Conseil Municipal. Merci aux agents de la Ville. Merci au public également de votre patience. Bon match à tous, et à très vite. Prochain Conseil Municipal le 19 juin.

La séance est levée à 21h15.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Président de séance,

Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,

Marie BRUNET